BULLETIN

DE LA

Société d'Histoire Naturelle

de l'Afrique du Nord

Fondée le 27 Mai 1909

TOME DIX-SEPTIÈME

ANNÉE 1926

Siège de la Société

FACULTÉ DES SCIENCES D'ALGER

ALGER
IMPRIMERIE « LA TYPO-LITHO »
—
1926

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bulletin-de-la-societe-histoire-naturelle-de-afrique-du-nord_1926-01-15_17_1

Tome Dix-Septième N° 1 15 Janvier 1926

BULLETIN

DE LA

Société d'Histoire Naturelle

de l'Afrique du Nord

SÉANCE DU 9 JANVIER 1926

à l'Amphithéâtre B de la Faculté des Sciences

Présidence de M. SEURAT, président sortant,
et de M. le Dr FOLEY, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Admissions. — M. Pasquier, préparateur à l'Institut Agricole d'Algérie, Maison-Carrée (Alger).

M. Letteri, étudiant à la Faculté des Sciences, Alger.

M. O. Perrin, répétiteur à l'Institut Agricole d'Algérie, Maison-Carrée (Alger).

M. H. Sangnier, 81, avenue de Villiers, Paris (XVIIe).

M. Roig, vétérinaire, 4, rue Drouillet, Alger.

M. Enr. Zabala, préparateur en pharmacie, hôpital militaire de Colomb-Béchar (Oran).

M. A. Maublanc, secrétaire de la Société mycologique de France, 52, boulevard Saint-Jacques, Paris (XIVe).

Présentations. — M. L. GLANGEAUD, laboratoire de minéralogie appliquée de la Faculté des sciences, présenté par MM. Brives et Humbert.

M. BLANK, étudiant à l'Institut Agricole de Maison-Carrée, 6, rue de Ménerville, Alger, présenté par MM. de Peyerimhoff et d'Argenson.

Dons à la bibliothèque. — M. DE BERGEVIN fait don à la bibliothèque d'un tiré à part de sa dernière note sur les Hémiptères suceurs de sang (*Arch. Inst. Past. Alger*, T. III, pp. 28-42), et M. ROSE de son travail: Contribution à l'étude de la biologie du plankton; le problème des migrations verticales journalières (*Arch. de Zool. exp. Paris*, T. 64, 1925, pp. 387-542).

Installation du nouveau Bureau. — Au moment de quitter le fauteuil présidentiel, M. SEURAT prononce l'allocution suivante:

Mes chers Collègues,

Je viens, avant de quitter la présidence, vous remercier cordialement de la confiance que vous m'avez accordée par deux fois et jeter un coup d'œil sur l'œuvre commune.

A l'aube de sa dix-huitième année d'existence, notre Société, après d'incessants progrès, se voit florissante. Le nombre de nos adhérents, qui ne cesse de s'accroître grâce à notre active propagande, est maintenant de 270; nous avons des encouragements officiels du Gouvernement général de l'Algérie, du Conseil de l'Université d'Alger et de la Caisse des Recherches scientifiques du Ministère de l'Instruction publique; la valeur de notre *Bulletin* s'affirme par les demandes continuelles d'échange qui nous viennent des groupements scientifiques de la Métropole et de l'Etranger: nous sommes actuellement en relations avec plus de 125 sociétés et établissements scientifiques. Ces échanges nous ont permis de constituer une bibliothèque déjà importante, où sont rassemblés des périodiques et des brochures qui n'existent dans aucun établissement scientifique de l'Afrique du Nord. Notre activité scientifique sans cesse croissante a amené votre Conseil à vous proposer la publication de *Mémoires*, où seront insérés des travaux d'une certaine étendue: le Mémoire n° 1, consacré à l'ornithologie du Sahara, paraîtra dans le courant de ce mois.

Je n'ai garde d'oublier que la prospérité de la Société est en grande partie l'œuvre de nos dévoués secrétaires généraux et du trésorier; j'y associe notre bibliothécaire, Madame Gauthier, dont les efforts ont rendu accessible notre bibliothèque, classée et ordonnée; je crois répondre à votre sentiment commun en leur exprimant notre vive gratitude et notre satisfaction de les voir nous continuer leur concours.

Les complications économiques de l'heure présente pèsent durement sur nous ; nous avons dû accepter des majorations successives des frais d'impression et, d'autre part, l'augmentation du chiffre de notre tirage, rendue nécessaire par les demandes incessantes d'échange, nous occasionne des dépenses supplémentaires, en sorte que malgré les subventions plus élevées et les dons généreux de plusieurs d'entre vous notre situation financière exige une grande prudence; c'est pourquoi votre Conseil a cru devoir vous demander un léger sacrifice en élevant le taux de la cotisation annuelle.

Et vous, mon cher Président, laissez moi vous dire tout le plaisir que nous avons de vous voir à notre tête. Vous êtes infiniment qualifié, par vos intéressantes recherches de parasitologie algérienne, par votre grande connaissance du Sahara et les contributions importantes que vous ne cessez d'apporter à sa faune et à sa flore pour présider les travaux de notre Société.

Nous avons dû renoncer, au moins pour le moment, à la réalisation de notre projet de création d'une Musée d'histoire naturelle à Alger, mais nous sommes naturellement à l'avant-garde du mouvement actuel de conquête pacifique du Sahara; notre vœu le plus cher serait d'y participer par l'organisation de missions permanentes d'études; mieux que tout autre vous êtes indiqué pour nous guider dans cette voie et faire aboutir un projet.

Votre autorité morale et scientifique, l'audience que vous avez dans les milieux officiels de l'Algérie, le prestige de la Maison à laquelle vous appartenez et également les sympathies et les concours dévoués que vous trouverez auprès des membres du Bureau et du Conseil et auprès de nos collègues me laissent la certitude, au moment où je vous cède le fauteuil présidentiel, que la Société d'histoire naturelle peut compter sur vous.

En prenant place au fauteuil présidentiel le Dr Foley prend la parole en ces termes:

Mes chers Collègues,

Vous m'avez fait, en m'accordant vos suffrages, un honneur dont je suis profondément touché. Je vous en exprime toute ma reconnaissance; mais j'éprouve en même temps un peu de confusion à prendre la place du savant distingué à qui je succède.

Mon seul titre à la présidence à laquelle vous m'avez appelé avec tant de bienveillance, c'est la collaboration que j'ai apportée aux travaux de notre Société par quelques recherches poursuivies dans les régions sahariennes. Encore dois-je reconnaître que cette collaboration a été souvent indirecte, puisqu'elle s'est appuyée sur des concours multiples auxquels je voudrais rendre hommage.

Lorsque je fus chargé, il y a quelques années, d'étudier la réorganisation du Service de Santé dans les Territoires du Sud de l'Algérie, j'ai tâché d'inspirer aux médecins militaires — si bien préparés à leur mission par les disciplines de leur formation et par leur culture générale — le goût des recherches scientifiques, et, tout particulièrement, celui des sciences naturelles. J'estimais que l'étude de ces sciences pouvait occuper dignement leurs loisirs dans ces régions lointaines et leur procurer les satisfactions passionnantes que j'y avais trouvées moi-même. En leur traçant ce programme, je leur rappelais les glorieuses traditions du Corps de Santé de l'Armée d'Afrique et les noms de beaucoup de leurs devanciers qui, botanistes, zoologistes, géologues, météorologistes, furent des observateurs patients, des récolteurs zélés ou même des collaborateurs avertis pour les savants qui commencèrent l'exploration scientifique de l'Algérie. L'Algérie du Nord a certes, depuis un siècle, livré aux naturalistes presque tous ses secrets; mais lorsqu'on a franchi la dernière barrière de montagnes au-delà de laquelle s'étendent les régions sahariennes, un champ immense apparaît, à peine sillonné par les itinéraires des officiers et de rares explorateurs, et qui récèle encore bien des nouveautés insoupçonnées.

Vous savez comment les médecins militaires ont répondu à mon attente et m'ont permis de soumettre de temps en temps à l'examen des spécialistes éminents de notre Société quelques matériaux précieux. Précieux par leur nouveauté parfois; précieux aussi à cause des difficultés auxquelles se heurte leur recherche. Au cours des longues randonnées, dans la monotonie déprimante des grands espaces, l'esprit semble se dissoudre et se mettre à l'unisson de la solitude et du silence ; la joie même de l'effort s'abolit et il faut un énergique sursaut de volonté pour récolter, en marche, l'échantillon rencontré, pour assurer, en arrivant à l'étape, la conservation des matériaux recueillis. Ce qui stimule le zèle de mes collaborateurs, c'est, comme ils me l'expriment souvent dans leurs lettres, la certitude d'apporter une contribution utile à vos travaux, l'intérêt bienveillant avec lequel vous accueillez toujours leurs envois, les publications savantes dont leurs trouvailles font quelquefois l'objet.

Messieurs, notre Société va entrer dans la dix-huitième année de son existence. Elle a, depuis longtemps déjà, réalisé les espérances qui animaient ses fondateurs et conquis une place des plus honorables parmi les Sociétés analogues de la France et de l'Etranger. Ceux qui ont présidé à ses destinées dans la période toujours difficile de la croissance peuvent aujourd'hui remettre entre des mains moins expérimentées des fonctions dont leur science a facilité l'exercice. Mes chers Collègues, je m'efforcerai de mériter la confiance dont vous avez bien voulu m'honorer. Permettez-moi de compter sur l'active collaboration de tous, sur les conseils éclairés de mes prédécesseurs et des membres du Bureau pour m'aider dans la tâche à laquelle j'apporterai toute mon ardeur et tout mon dévouement.

Communications

M. le Dr Foley relate, au nom de notre collègue M. Musso et au sien, les résultats de l'étude toxicologique qu'ils ont faite d'une Légumineuse des régions sahariennes le *Lotus Jolyi* Battandier, qui empoisonne les chameaux, les chèvres et les moutons.

En distillant des échantillons de cette plante qui avaient été récoltés au mois de mars et d'avril dernier dans la région de Tadmaït, à une soixantaine de kilomètres à l'E.S.E. de Timimoun, M. Musso a constaté la présence, en quantité notable, d'un glucoside cyanhydrique: un kilogramme de la plante, parvenue à demi-desséchée au Laboratoire d'Alger, dégageait environ 1 gr. 425 d'acide cyanhydrique. Des essais effectués sur place ont montré qu'il était facile de caractériser, dans la plante fraîche, hâchée et humectée d'eau, la présence de l'acide cyanhydrique, en se servant du papier picro-sodé, suivant la méthode de Guignard, et du papier au gaïac et au sulfate de cuivre, suivant la méthode de Schœnbein. On obtient encore ces réactions suffisamment nettes pour qu'on puisse les répéter à la séance avec le distillat de *Lotus Jolyi* préparé depuis plus de 8 mois.

Parmi les plantes à acide cyanhydrique on avait déjà signalé un certain nombre de Légumineuses et notamment plusieurs espèces du genre *Lotus*.

Il est indiqué d'essayer, et c'est la conclusion pratique des recherches que nous relatons brièvement, dans le cas d'intoxication d'un animal par le *Lotus Jolyi*, l'emploi des substances telles que le sulfate ferreux, l'hyposulfite de soude, etc... préconisées comme contre-poisons de l'acide cyanhydrique.

Les coquilles recueillies dans les bassins de Djanet, où l'on a récemment signalé un foyer important de bilharziose vésicale (séance du 15 juin 1925) appartiennent, d'après les déterminations de M. Pallary, aux espèces suivantes:

Bullinus contortus Mich.
Segmentina angusta Jickeli.
Melanoides tuberculata Müller.

M. le Dr Maire présente une culture fructifiée de *Nyctalis parasitica* Fr. et des excréments de *Lymantria dispar* provenant de la forêt de la Mamora, où ce papillon fait des ravages importants depuis plusieurs années.

M. Roth présente une série de *Psammophila* (*Hyménopt. Sphegidae*) provenant du Muséum d'Histoire Naturelle et récoltés dans l'Afrique du Nord.

M. Rose signale l'existence actuelle d'une infection des Siphonophores pélagiques de la baie d'Alger, causée par un protiste du groupe des Trypanosomes. Le parasite découvert est certainement apparenté au *Trypanophrys Grobbeni* Poche, étudié par Keysselitz. Une étude en cours dira si l'on a affaire à cette forme même ou à une espèce différente.

M. Balachowsky rend compte à la Société des résultats qu'il a obtenus en ce qui concerne l'acclimatation des prédateurs du *Parlatoria Blanchardi* Targ. qu'il a introduits en juin dernier dans la palmeraie de Colomb-Béchar. Il signale notamment que l'acclimatation du *Cybocephalus seminulum* Baudi peut être considérée comme une chose accomplie, par contre il n'a remarqué qu'un très petit nombre de *Pharoscymnus anchorago* Fairm (= *numidicus* Pic).

M. de Peyerimhoff est d'avis qu'il ne faut pas attendre la dissémination naturelle des prédateurs introduits, et, qu'il serait bon d'importer de nouvelles colonies dans les endroits de la palmeraie où les prédateurs n'existent encore pas. Selon lui les vents dominants ont une grande influence sur les *Cybocephalus*, les entraînant fort loin.

M. Balachowsky présente à la Société quelques échantillons de coccides qu'il a récoltées dans le Sud oranais, notamment le *Trabutina elas-*

tica March. vivant sur le *Tamarix articulata* au bord de l'oued Zousfana, et le *Sphaerococcus Marlatti* Ckll. qu'il a trouvé sur les dattiers de Colomb-Béchar où cette cochenille n'avait encore jamais été signalée.

M. de Bergevin présente une galle produite sur des feuilles de *Populus euphratica* Olivier var. *mauritanica* Dode par un homoptère de la famille des *Psyllidae*, appartenant au genre *Trioza*. Cette galle, qui couvre, en abondance, les parties inférieure et supérieure du limbe, a été décrite par plusieurs auteurs qui l'ont attribuée à un Hémiptère, sans détermination de genre.

M. de Bergevin se réserve de décrire ou de nommer le *Trioza* qui provoque la formation de ces galles lorsqu'il aura reçu les renseignements demandés aux auteurs compétents en zoocécidologie, particulièrement à M. Houard, directeur du Jardin botanique de Strasbourg.

M. de Bergevin présente en outre deux espèces nouvelles, qui lui ont permis de créer un genre nouveau, le genre *Paramacroceps:*

A. — *Paramacroceps Kiritschenkoi* nov.

B. — *Paramacroceps Fouquei* nov.

La première espèce provient du Turkestan russe, la deuxième d'El Oued, dans le Sud constantinois.

En rapprochant ce genre nouveau des genres *Melicharella* Semenov et *Macroceps* Signoret il arrive à constituer une nouvelle sous-famille de *Jassidae*, celle des *Macrocepsinae*.

Des figures sont produites à l'appui de la communication de M. de Bergevin.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre du Capitaine Boitel, relative à un cas d'observation d'étoile en plein jour. On sait que d'après le Dr Santchi les fourmis s'orientent sur les étoiles en plein jour; dans des circonstances exceptionnelles, certaines étoiles peuvent être visibles de jour pour l'homme. C'est ainsi que le Capitaine Boitel et plusieurs autres personnes ont pu observer à Marnia (dép. d'Oran), le 31 décembre 1925, de 13 h. 30 à 14 heures, le lendemain, de 13 heures à 13 h. 30, et le 4 janvier, vers la même heure, une étoile, dans la direction du Sud, à 40° au-dessus de l'horizon, par temps très clair, l'air étant très sec.

Les gazelles du Sahara central

par L. Lavauden

Inspecteur des Eaux et Forêts

Bien que les différentes espèces de Gazelles soient depuis longtemps, dans le Nord de l'Afrique, l'objet d'une chasse fort active, elles sont demeurées assez mal connues jusqu'à ce jour.

Spécialement, les renseignements que l'on possédait sur les Gazelles du Sahara central étaient très peu satisfaisants, sans doute faute de recherches faites sur place par un naturaliste compétent.

La Mission Tunis-Tchad, avec laquelle nous avons traversé le Sahara au début de 1925, nous a permis de prendre une connaissance directe des animaux de ces régions reculées. Nos recherches ont été complétées par les indications et les documents qu'ont bien voulu nous fournir diverses personnes, parmi lesquelles nous tenons à citer M. le Capitaine Duprez, Commandant la Compagnie Saharienne des Azdjers, notre compagnon de mission, et notre ami H. Heim de Balsac qui visita, en 1924, le plateau de Tadmeït. Tout cela, joint à la grande expérience que nous avons acquise sur les Gazelles du Sud algérien et tunisien, nous a permis de résoudre certains problèmes qui avaient arrêté ou embarrassé nos devanciers, et, en particulier d'apporter un peu de lumière dans cette difficile question des Gazelles du Sahara central.

***

C'est de Pousargues (1) qui signala pour la première fois l'existence, dans le Sahara algérien, d'une Gazelle différente de la *Gazella dorcas* ordinaire. Il rapporta cet animal à *Gazella isabella* Gray. Cette identification fut acceptée sans contestation par le Dr Hartert et M. Olfield-Thomas (2), M. L. Joleaud (3) et nous-même (4). Cependant, dès 1913,

(1) *Bull. du Muséum de Paris,* 1900, p. 341.

(2) *Novitates Zoologicae,* XX, II, p. 34, 1913.

(3) L. Joleaud : Les Gazelles pliocènes et quaternaires de l'Algérie, *Bull. Soc. Géol. de France,* 1917, p .213.

(4) La Chasse et la Faune cynégétique en Tunisie, 2e éd., note de la p. 19.

Gilbert Blaine, en étudiant le matériel du *British Museum* était arrivé à la conclusion que *Gazella isabella* Gray était confinée à l'Abyssinie (1) ; mais cet auteur s'était borné à indiquer que les Gazelles du Sahara central et occidental (Rio de Oro), prises jusqu'alors pour *Gazella isabella,* devaient être, probablement, une forme de *Gazella dorcas* L. ; ajoutant que c'était une simple supposition, et que les matériaux sur lesquels elle était basée étaient trop peu nombreux et trop imparfaits, pour pouvoir appuyer utilement son opinion.

Bien qu'ayant accepté sans discussion la détermination de *Gazella isabella* donnée aux spécimens qu'il avait apportés d'In-Salah en 1912, le Dr Hartert, avec cette pénétration qui est le privilège des vrais naturalistes, avait eu l'intuition que ces spécimens étaient très voisins de *Gazella dorcas* et l'avait écrit expressément.

Cette opinion était justifiée.

Nos recherches nous ont permis d'établir avec certitude :

1° Que les Gazelles du Sahara central prises jusqu'ici pour *Gazella isabella* n'appartiennent pas à cette forme ;

2° Qu'elles sont également différentes des *Gazella dorcas* de la lisière septentrionale du Sahara ;

3° Qu'elles constituent une sous-espèce bien caractérisée de *Gazella dorcas,* sous-espèce non encore dénommée et à laquelle nous avons, en conséquence, donné le nom de *Gazella dorcas neglecta,* subsp. nova ; en français, Gazelle des Plateaux.

***

Nous venons de parler d'une sous-espèce de *G. dorcas.* La première question qui se pose est celle de la *terra typica* de cette espèce. Cette question a une grande importance au point de vue systématique, car lors de la révision des formes de *G. dorcas* (révision que l'on ne peut faire encore utilement, dans l'état actel de nos connaissances) cette *terra typica* déterminera la forme type *G. dorcas dorcas* L. Nous devons de suite indiquer que la question est, strictement parlant, insoluble. Nous ne savons pas d'où venaient les échantillons que Linné a eus entre les mains. G. Blaine et Lord Rotschild remontent jusqu'à John Ray, qui

---

(1) *Annals and Magazine of Natural History,* Sér. 8. Vol. XI, pp. 292-296, mars 1913.

fut le premier à donner, en 1693, la description de *Gazella dorcas* qu'il appelle « *Gazella africana cornibus brevibus* ». Sa description est très claire, mais ne comporte aucune indication de localité. Ray mentionne qu'il y avait de son temps un sujet de cette espèce vivant à Westminster, sujet qui fut vu et décrit par Willughby : « *Haec, nisi fallor, species est, quam D. Willughby in vivario Regio Westmonasteriensi enutritam vidit et descripsit.* » (1) Pas plus que pour les spécimens de Linné, nous ne savons d'où venait cette Gazelle. Lord Rothschild et G. Blaine s'accordent à supposer que tous ces spécimens provenaient de la Haute-Egypte. C'est possible, mais c'est une simple supposition. Néanmoins, comme la supposition contraire serait tout aussi gratuite, nous pensons qu'il n'y a aucun inconvénient d'ordre pratique à adopter cette opinion, et à admettre, *conventionnellement,* la Haute-Egypte comme *terra typica* de *Gazella dorcas* L.

Dans cette hypothèse, il est probable que nos *Gazella dorcas* de Tunisie et d'Algérie diffèrent subspécifiquement des Gazelles égyptiennes. Mais le matériel manque pour se prononcer en connaissance de cause. Nous devons considérer, provisoirement, la *Gazella dorcas* du Sud algérien comme identique au type de l'espèce, et nous borner à la comparer à celle du Sahara central.

*
**

A. Pease, qui a écrit une bonne étude sur les Antilopes de l'Aurès et du Nord du Sahara algérien (2), estime que *Gazella dorcas* ne descend pas au Sud du 33e degré de latitude Nord, et qu'elle est « confinée à une bande étroite de pays, ayant au plus cent vingt milles de large (3) et, en général, beaucoup plus étroite ». Pease pensait que, plus au Sud, la Gazelle dorcas était remplacée par la Gazelle blanche. Il faut remarquer que cet auteur n'avait pas pénétré très loin dans le Sahara puisqu'il n'avait pas dépassé El Oued. Il n'avait donc pas eu d'information directe sur la faune des Hammadas et des plateaux du Sahara central, où l'on trouve les Gazelles dont nous avons parlé. La Gazelle blanche, le *Rim* des Arabes (*Gazella leptoceros loderi* Thomas) a, comme nous le verrons

(1) Ray, Synopsis Quad. p. 80, 1693.

(2) A. Pease, *Proc. Zool. Soc. of. London,* 1896, pp. 809-814.

(3) Environ 215 kilomètres.

tout à l'heure, une distribution géographique très particulière, essentiellement limitée aux régions de dunes. Mais, quoi qu'il en soit, il est curieux que la vue de Pease sur la dispersion de la Gazelle dorcas soit très approximativement vraie pour la forme du Nord, que nous avons considérée comme la forme typique. Nous donnons sur la carte ci-jointe la répartition des deux formes (1) ; on verra qu'elles sont presque en contact dans le couloir qui sépare le Grand Erg oriental de l'Erg occidental. Il est possible que, par des individus erratiques, il y ait parfois des hybridations ; mais celles-ci restent certainement rares, car les Gazelles, et d'une façon générale tous les ruminants vivants en hardes rejettent impitoyablement tous les intrus étrangers, et ne les acceptent jamais au sein des troupeaux. Il faut des conditions particulières (femelles déhardées, troupeaux dispersés accidentellement) pour que ces hybridations se produisent.

*
**

Voyons maintenant en quoi ces deux formes diffèrent l'une de l'autre, et aussi de *Gazella isabella* Gray ; cette dernière devant d'ailleurs être considérée, elle aussi, come une sous-espèce de *G. dorcas*, en raison des affinités très grandes que présentent leurs crânes. Il nous faut déclarer tout de suite que la distinction de ces formes est difficile. Nous pouvons néanmoins donner les caractères suivants :

1. *Gazella dorcas dorcas L.* — Cornes du mâle longues, d'abord divergentes, et ensuite se rapprochant. Crochet terminal généralement dirigé en avant, quelquefois (mais jamais très nettement) en dedans. Cornes de la femelle plus ou moins rectilignes, et ne portant pas de crochet marqué à l'extrémité. Pelage relativement foncé, avec une raie latérale brune, très bien marquée, sur les flancs. Une bande latérale foncée, également bien nette sur les joues. Queue noire. Taille : 0 m. 55-58 au garrot (♂).

---

(1) Outre nos recherches personnelles, nous avons utilisé, pour dresser cette carte, des renseignements qui nous ont été fournis, avec une grande obligeance, par M. Mourlot, Garde général des Eaux et Forêts, pour la région de Laghouat, et par M. Heim de Balsac pour la région d'Ouargla et du Tadmeit. Qu'ils reçoivent ici tous nos remerciements.

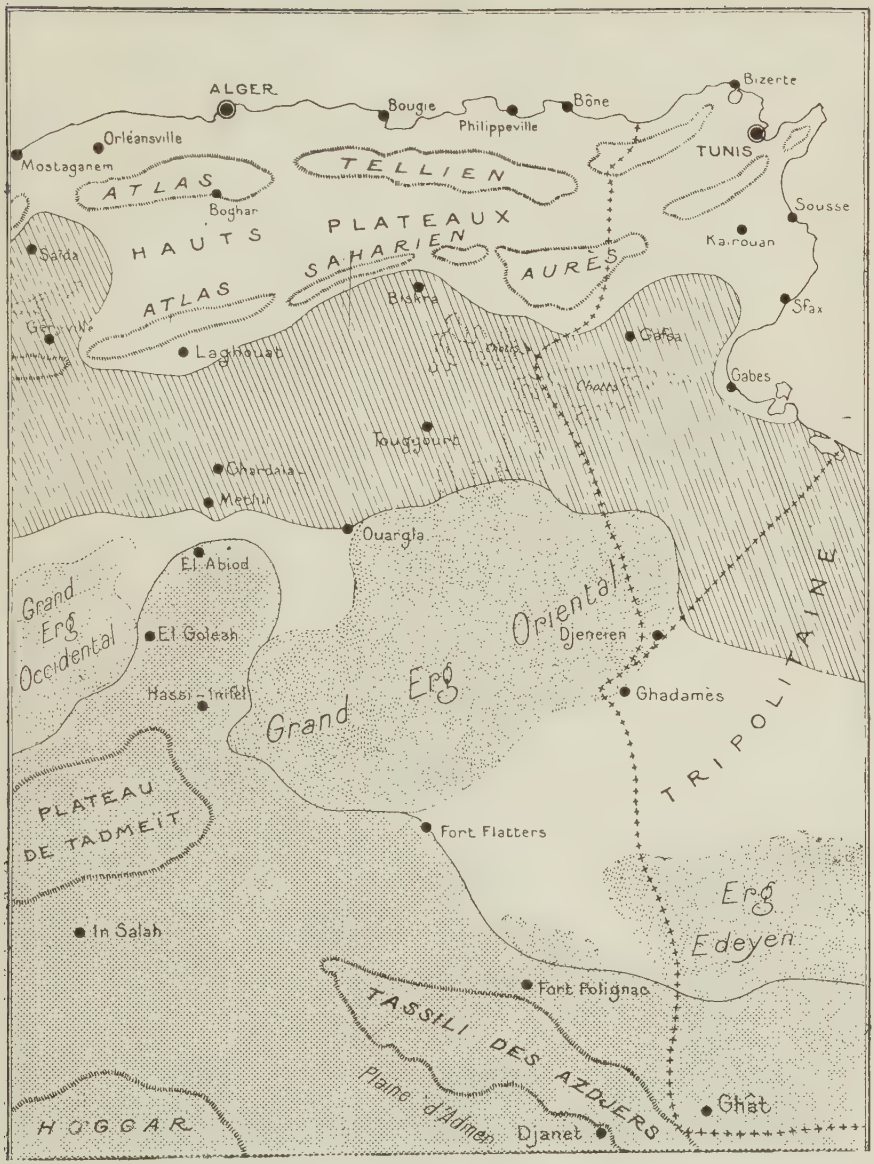

Fig. 1. — Répartition géographique de *Gazella dorcas*.
Hachures: *G. dorcas dorcas*.
Grisé (croisé): *G. dorcas neglecta*.

2. *Gazella dorcas neglecta* subsp. nova. — Cornes du mâle robustes et courtes, divergentes régulièrement et progressivement depuis la base jusqu'au crochet terminal, nettement tourné en dedans. Anneaux des cornes toujours moins nombreux (à longueur égale) que chez *G. d. dorcas*. Cornes de la femelle moins rectilignes avec, le plus souvent, un crochet assez net à l'extrémité, et tourné en dedans. Pelage plus clair et plus roux que chez *G. d. dorcas*. Bande latérale des flancs également bien marquée. Bande latérale des joues un peu moins nette. Queue noire. Oreilles un peu plus grandes que chez *G. dorcas* type. Taille plutôt petite : 0 m. 51-57 au garrot (♂).

Fig. 2. — Types normaux des cornes de :
1. *Gazella dorcas neglecta;* 2. *Gazella dorcas dorcas*

3. *Gazella dorcas isabella* Gray. — Cornes du mâle robustes ; plus longues que chez *G. dorcas neglecta,* mais plus courtes que chez *G. dorcas*. Anneaux peu nombreux et très bien marqués. Cornes divergentes de la base au crochet terminal, celui-ci nettement tourné en dedans. Forme des cornes fréquemment irrégulière. Cornes de la femelle légèrement lyrées, avec un crochet terminal nettement marqué. Pelage clair, tirant sur l'isabelle. Raie latérale des flancs bien moins distincte que chez les formes précédentes. Bande latérale des joues également peu distincte, se fondant à son extrémité avec la bande plus foncée du nez. Queue rousse sur une partie de son étendue, à la base . Oreilles grandes. Taille grande : 0 m. 58-0 m. 63 (♂).

L'énumération un peu sèche de ces caractères demande quelques développements.

Fig. 3. — 1. *Gazella dorcas dorcas,* Jeune mâle. Maknassy (Sud tunisien).
2. *Gazella dorcas neglecta.* Mâle un peu peu plus âgé. Plateau de Tadmeït.

Fig. 4. — *Gazella dorcas neglecta* Lavaud. Mâle adulte provenant du Sud d'Ouargla.

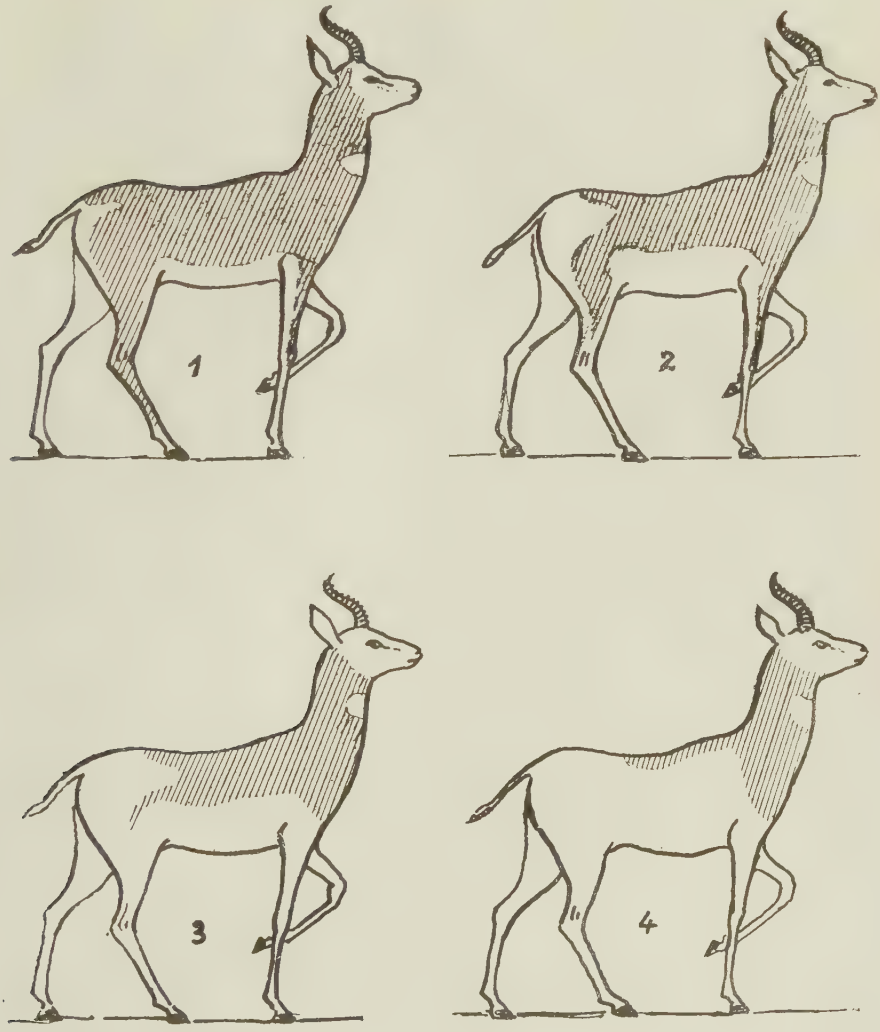

Fig. 5. — 1. *Gazella dama mhorr.*
2. G. *dama permista.*
3. G. *dama dama.*
4. G. *dama ruficollis.*

*
**

En ce qui concerne les caractères du pelage, il faut prendre garde de ne comparer que des spécimens comparables, c'est-à-dire tués à la même époque de l'année. Il y a en effet une très grande différence entre les pelages d'hiver et d'été des Gazelles. En été, la bande latérale foncée des flancs s'estompe jusqu'à devenir presque de la même teinte que le fond du pelage ; et celui-ci devient beaucoup plus clair. Par les grandes sécheresses, cette dégradation des teintes est extrêmement marquée, et les animaux deviennent, réellement, isabelle pâle. C'est alors qu'on voit s'accentuer cette raie plus claire dont parlent certains auteurs, qui sépare la bande foncée des flancs du reste du pelage. Cette bande claire, contrairement à l'opinion répandue, est absolument constante, chez toutes les formes de Gazelle dorcas. Les changements de pelage que nous venons de décrire, nous les avons étudiés surtout sur les Gazelles du Sud tunisien, qui appartiennent à la forme type. Mais les mêmes remarques s'appliquent à *G. dorcas neglecta,* et sans doute aussi à *G. d. isabella.* C'est une première source de confusion ; on doit donc n'admettre qu'avec certaines réserves les conclusions tirées de l'examen de spécimens dont la provenance et *la date de capture* ne seraient pas connus avec certitude. C'est le cas de presque toutes les peaux que l'on peut acheter à des indigènes, et qui constituent, il faut bien le dire, la majorité du matériel des collections publiques, aussi bien en Angleterre qu'en France.

Nous avons donné les caractères typiques des cornes des mâles et des femelles adultes.

Pour les mâles jeunes, quelques remarques s'imposent.

Chez toutes les Gazelles dorcas, la courbure du crochet en dedans est la règle pour les cornes des jeunes mâles. Cete courbure en dedans est d'autant plus prononcée que l'animal est plus jeune ; ou, en d'autres termes, elle diminue avec l'âge, jusqu'à disparaître complètement, chez la plupart des individus de *G. d. dorcas* qui, devenus adultes, ont les pointes tournées en avant. Chez *G. d. neglecta,* les cornes des jeunes sont moins divergentes (l'axe du noyau osseux a déjà sa direction) et les pointes des crochets sont beaucoup plus rapprochées.

La photographie ci-jointe montre un crâne de *G. d. dorcas,* jeune, du Sud tunisien (région de Maknassy) et un crâne de *G. d. neglecta,* d'âge analogue (1) provenant du Tadmeït. On saisit nettement les différences dont nous avons parlé.

---

(1) Un peu plus âgé. La différence d'âge rend encore plus concluante la démonstration.

Chez les adultes, il faut bien se rendre compte que les caractères différentiels que nous avons mis en lumière ne sont pas toujours aussi nets et aussi faciles à saisir que dans les exemples typiques que nous avons figurés.

Même en l'absence de toute lésion, de tout traumatisme d'origine extérieure, les cornes des Gazelles sont volontiers assez irrégulières.

Il se produit chez ces animaux, ce qui a lieu chez bien d'autres espèces de ruminants carnivores, à savoir des variations individuelles oscillant entre deux types extrêmes, que l'on peut appeler *crassicornis* et *gracilicornis*. La chose est très nette chez des mâles de *G. d. dorcas*, qui comprennent des individus à cornes trapues, analogues à celles de *G. d. neglecta*, mais avec un crochet en dedans beaucoup moins marqué, et d'autres individus à cornes sveltes et allongées. Ces deux types peuvent se rencontrer dans le même troupeau. Ces variations ont lieu en dehors de toute considération d'âge. Les facteurs édaphiques doivent évidemment y jouer un rôle important. Mais nous ne savons pas exactement lequel. D'autre part, il est sûr qu'elles sont, jusqu'à un certain point, héréditaires. Mais là encore les observations détaillées font défaut. La seule chose certaine, c'est l'existence objective de ces deux types morphologiques extrêmes entre lesquels se produisent les variations individuelles. L'existence de ces deux types n'a pas échappé aux indigènes. Dans le Sud tunisien, ils nomment *Rim* (1) les mâles à cornes minces et allongées, et *Bou-Anefga* ceux à cornes grosses et courtes.

Ce dernier type (le type *crassicornis*), existe seul chez *Gazella dorcas neglecta*.

Les documents manquent sur les variations individuelles des cornes de *G. d. isabella*. Cependant, les chiffres donnés dans le *Record of Big Game* de Rowland-Ward (2) semblent indiquer des dimensions remarquablement constantes, qui paraissent prouver l'existence d'un type unique. Ce type unique, vu les dimensions des cornes enregistrées comme records dans l'ouvrage précité, ne peut être que le type *crassicornis*.

*
**

Nous avons vu la limite septentrionale de l'habitat de *Gazella dorcas neglecta*. Jusqu'où cet habitat s'étend-il à l'Est, à l'Ouest et au Sud ?

Pour l'Est et l'Ouest, nous manquons de renseignements précis, et nous ne pouvons que nous livrer à des conjectures. Ces conjectures sont

(1) Il ne faut pas confondre ce *Rim* avec le véritable *Rim* des Arabes de l'Erg, qui est la *Gazella leptoceros loderi* Thom.

(2) *Op. cit.* 7e éd. (1914) p. 252.

cependant basées sur un fait, c'est que la *Gazella dorcas neglecta* n'est pas un animal de dunes. Elle est absente des sables du Sahara central, même dans la zone qu'elle devrait, normalement, habiter. Dans ces conditions, il nous semble logique que son aire de dispersion soit limitée à l'Ouest par la lisière de l'Iguidi, et à l'Est par l'Erg libyque.

Cette limitation à l'Ouest paraît confirmée par une indication de Loche qui a parlé d'une quatrième espèce algérienne (1) appelée par les Arabes du Sud oranais: *Ech Chergui*, c'est-à-dire l'Orientale, et localisée dans la zone limitrophe des plaines et des sables. Ces données paraissent bien s'appliquer à notre *G. dorcas neglecta*.

A l'Est, on manque complètement de documents récents sur la faune du Fezzan et des contrées situées plus à l'Est, jusqu'à l'Erg libyque. Mais il paraît probable que l'aire de dispersion de notre Gazelle s'étend jusque là.

La question de son étendue au Sud est plus délicate. Faut-il rapporter à *G. dorcas neglecta* les Gazelles que l'on trouve dans le Kanem et dans les régions situées au Nord du Tchad, vers Agadem et Beduaram ? Le peu d'échantillons que nous avons eus entre les mains ne nous permet pas de donner sur ce point un avis définitif. Il est certain que toutes les Gazelles dorcas du Kanem et des environs ont un seul type de cornes (le type *crassicornis*) tout comme *G. d. neglecta*. Mais la taille de ces Gazelles du Tchad nous a paru assez sensiblement plus petite que chez toutes les *G. dorcas* connues. La question a besoin d'être encore étudiée, sur de nouveaux documents. La Gazelle dorcas se rencontre, vers l'Est, jusqu'au Darfour et au Kordofan. Il est probable que les Gazelles de ces régions sont identiques à celles du Kanem.

*
**

Nous devons ajouter qu'une bonne partie des Gazelles, considérées autrefois comme *Gazella isabella*, et qui provenaient de la Haute Egypte et du désert de Nubie appartiennent en réalité à une espèce différente, décrite précisément en 1913 par G. Blaine dans le travail dont nous avons parlé, sous le nom de *Gazella littoralis*. Cette espèce comprend une forme typique, *G. l. littoralis*, des bords de la Mer Rouge depuis Suakim (au Nord) jusqu'au désert de Nubie, et une sous-espèce : *G. l. osiris* G. Blaine, de la Haute Egypte, près du confluent de la rivière Aybara avec le Nil.

---

(1) Expl. Scient. Algérie. — Mammifères, p. 69 (1867).

C'est sans doute cette confusion qui a amené L. Joleaud, dans sa belle étude sur les Gazelles pliocènes et quaternaires de l'Algérie, à faire de *Gazella isabella* le type d'une section du genre Gazelle différente de la section où il fait entrer *G. dorcas*. Ce que dit L. Joleaud de *G. isabella* Gray, doit en réalité s'entendre de *G. littoralis* Blaine. Cette espèce est, en effet, étroitement alliée à *Gazella muscatensis* Brooke et *G. marica* Thom.

La véritable *Gazella dorcas isabella* Gray nous apparaît ainsi comme une forme de montagne de *G. dorcas*, cantonnée dans les districts élevés de l'Abyssinie.

*
**

Après avoir étudié les Gazelles dorcas, il nous faut, pour être complet, nous occuper d'une Gazelle toute différente, qui constitue un élément important de la faune du Sahara central.

Je veux parler de la Gazelle blanche, du *Rim* des Arabes, appelée aujourd'hui *Gazella leptoceros loderi* Thom.

Cette Gazelle a été signalée pour la première fois en Algérie en 1858 par de Colomb (1) sous son nom indigène; Loche l'a également mentionnée (2) ainsi que Duveyrier (3) sous le nom de Gazelle des Dunes. Le Capitaine Bissuel en parle également dans son ouvrage sur les Touaregs de l'Ouest (4) ainsi que M. Cornetz, dans sa note sur le Sahara tunisien (5). Mais, chose curieuse, elle n'a été étudiée au point de vue zoologique qu'en 1894, par Olfield-Thomas, du *British Museum* (6) qui l'a décrite sous le nom de *Gazella loderi*. Plus tard, on reconnut sa parenté étroite avec *Gazella leptoceros* F. Cuvier du Kordofan, dont on s'accorde aujourd'hui à la considérer comme une sous-espèce.

Les auteurs glissent sans appuyer sur les caractères distinctifs de ces deux formes. Cela tient à ce que les échantillons existant dans les Musées

---

(1) De Colomb, Exploration des Ksours et du Sahara de la Province d'Oran (1858), p. 43.

(2) Loche, Exploration scient. de l'Algérie, Mammifères (1867), p. 69.

(3) Duveyrier, Les Touareg du Nord (1864), p. 225.

(4) Cap. Bissuel, Les Touareg de l'Ouest (1888), p. 69.

(5) V. Cornetz, La Faune et la Chasse au Sahara tunisien. *Bull. Soc. Géogr. d'Alger*, III (1858), p. 158, et carte.

(6) O. Thomas, *Annals Magaz. of Nat. Hist.*, 1894, p. 452. — P.Z.S. London, 1894, p. 470-471, fig. 2, pl. XXXII.

sont rares, et en général incomplets. Les seuls documents abondants sont les massacres et les cornes que l'on trouvait jadis en très grande abondance, et que l'on trouve aujourd'hui encore mais en bien moins grand nombre, sur les marchés de Biskra, de Touggourt et d'Ouargla. Très peu de naturalistes ont pu observer la Gazelle blanche en liberté, en tuer, ou même en voir en chair.

Contrairement à ce qu'en disent la plupart des auteurs, la Gazelle blanche est une espèce de grande taille, qui atteint parfois les dimensions de la Gazelle de montagne (0 m. 70 au garrot) avec un poids de 60 kilogrammes pour les grands mâles.

Ces dimensions sont très notablement supérieures à celles de la forme type de la Haute Egypte. Cette plus grande taille paraît être, d'ailleurs, le principal, sinon le seul caractère permettant de distinguer avec sûreté les deux formes. Chez le type (*G. leptoceros leptoceros* F. Cuv.) les cornes des mâles ne dépassent jamais 0 m. 34. Chez la *G. l. loderi* Thom, elles atteignent couramment 0 m. 35, et les records dépassent 0 m. 40 (1).

La répartition géographique de la Gazelle blanche est tout à fait particulière ; cette espèce est, en effet, exclusivement confinée dans les dunes. Elle est encore commune dans le Grand Erg oriental, entre Ghadamès et Ouargla ; elle est répandue aussi dans l'Erg occidental à l'Ouest d'El-Goléah, mais paraît beaucoup plus rare dans l'Iguidi. Elle est rare également dans les ergs du pays des Azdjers (Erg d'Admer). Enfin, elle est complètement absente des dunes du Sahara méridional (Djouf, Adjetedaoua, etc.). Sa distribution géographique vers l'Est est mal connue encore. On sait qu'elle existe dans l'Erg Edeyen, mais on n'a aucun renseignement positif sur sa présence dans le Fezzan oriental et dans le désert libyque proprement dit.

La Gazelle blanche, bien que parfaitement adaptée à la vie dans les dunes n'a pas le sabot élargi de l'Antilope addax. Son pied est un peu plus large cependant, et surtout un peu plus allongé que celui de la Gazelle de Cuvier, animal qui lui est tout à fait comparable pour la taille.

*
* *

La Gazelle de Cuvier, ou Gazelle de montagne (*Gazella cuvieri* Ogilby), ne fait qu'effleurer le Sahara proprement dit, dans certaines chaînes de montagnes du Sud tunisien (Chaîne du Tebaga, par exemple, au Sud des Chotts). En Algérie, elle ne dépasse pas, au Sud, les monts Aurès. On ne

---

(1) Cf. Rowland Ward, Records of Big Game, 7e éd. (1914), p. 258.

l'a point signalée dans le Hoggar ni dans le Tassili des Azjers. Ce n'est donc pas une espèce saharienne ; elle remonte au contraire, vers le Nord, non seulement à travers les Hauts-Plateaux algériens, mais jusque dans l'Atlas tellien, et parfois aux bords même de la Méditerranée, puisqu'on la trouve encore, tout près de Tunis, dans la montagne du Bou-Kornine. On le voit, nous sommes loin du Sahara.

*
**

Pour terminer cette étude sur les Gazelles du Sahara central, il nous reste à parler de la plus remarquable d'entre elles, la Gazelle Mohor, le Nanguer de Buffon, la *Gazella dama* de Pallas.

Plusieurs formes de ce magnifique animal se rencontrent, soit dans le Sahara, soit à la lisière méridionale, depuis la côte Atlantique jusqu'au Kordofan et au Sennaar.

Ces formes diverses peuvent se caractériser sommairement, ainsi que l'indique notre figure, par la réduction de plus en plus grande du manteau fauve vif qui recouvre les parties supérieures de l'animal.

Ces sous-espèces sont les suivantes :

1. *Gazella dama mhorr* Bennett. Manteau fauve recouvrant tout le corps, y compris les côtés des cuisses. *Terra typica :* Oued Noun, Maroc méridional, Rio de Oro.

2. *Gazella dama permista* O. Neumann. Manteau fauve sensiblement moins étendu sur la croupe et sur le côté des cuisses. *Terra typica :* Sénégambie.

3. *Gazella dama dama* Pallas. Manteau fauve encore plus réduit. Côtés des cuisses entièrement blancs, avec une simple pointe fauve, vers les hanches. *Terra typica :* Bords du lac Tchad, Kanem et régions au Nord. C'est cette forme, et non point celle du Maroc qui se rencontre dans le Sahara central.

4. *Gazella dama ruficollis* H. Smitch. La teinte fauve est confinée sur le cou ; à peine une légère teinte roussâtre sur la partie médiane du dos. Tout le reste du pelage est blanc pur. *Terra typica :* Kordofan, Sennaar, Dongola.

Comme on le voit, la nomenclature trinominale a permis de rendre parfaitement claire et même harmonieuse, la systématique d'un groupe

jadis inextricablement embrouillé par les discussions de ceux qui voyaient, dans ces diverses formes, tantôt des « variétés géographiques » ou des « races locales ».

La parenté véritable de ces diverses formes est attestée par la coloration antérieurement fauve uniforme des jeunes (que la femelle met bas en novembre ou décembre) et qui conservent cette coloration pendant environ une année.

Buffon a donné du Nanguer une description tout à fait insuffisante ; il ne mentionne chez cet animal qu'un seul caractère ; celui d'avoir les cornes recourbées en avant. Il s'applique bien à la Gazelle Mohor, mais il ne lui est pas particulier; et comme Buffon ne donne aucune indication de provenance de son Nanguer, on peut se demander s'il s'agit de *Redunca redunca* Pall. ou de *Lithocranius walleri* Brooke. de l'Afrique orientale, ou même d'*Ammodorcas clarkei* Th. de la côte des Somalis. Quoi qu'il en soit, après Pallas, c'est Bennett qui a décrit, en 1833, le Mohor du Sud-Ouest marocain, en lui conservant son nom indigène (1). Après lui, Barth et Nachtigal l'ont signalé dans le Kanem, et sur les bords du Tchad (2). Duveyrier a indiqué qu'il est commun dans la plaine d'Admer, au Sud du Tassili, et qu'on commence à le rencontrer dans les dunes du Grand Erg (3). Ces dernières indications nous paraissent à réviser. Il est tout à fait douteux que le Mohor ait été rencontré de nos jours dans le Grand Erg oriental ; et cette espèce est aujourd'hui entièrement absente de la plaine d'Admer, que nous avons traversée, où nous l'avons recherchée, et où nous n'avons pu obtenir sur elle aucun renseignement, ni par les officiers, ni par les goumiers du poste de Djanet.

En 1888, le Capitaine Bissuel (*loc. cit.*) mentionne le Mohor dans la région de l'Ahnet.

C'est à la Gazelle Mohor que doit être rapportée l'assertion de Foureau concernant la présence du Cerf dans les montagnes du Hoggar.

(1) *Mohor* en arabe, signifie poulain ; la Gazelle Mohor est, dans le Sahara central, connue sous le nom d'*Ariel ;* dans la région du Tchad, les Arabes lui donnent le nom de *Maina* (fils de chef).

(2) Barth désigne le Mohor sous le nom erroné d*Antilope Sœmmeringii.* Cette dernière espèce habite seulement la Haute-Nubie et les montagnes de l'Abyssinie.

(3) *Loc. cit.* pp. 225-231.

Cette erreur est basée sur une confusion de noms. Le mot *Ariel*, sous lequel les Arabes du Sahara désignent fréquemment le Mohor, servant parfois à désigner le Cerf dans certains dialectes arabes, a trompé Foureau, comme l'a écrit L. Joleaud (1). Là où Foureau a vu par corps la Gazelle en question, il lui donne le nom d'Antilope de Sœmmering, commettant ainsi la même erreur que Barthe (2).

En 1913, le Dr Hartert, dans le compte rendu de son voyage à In Salah, parle de la Gazelle Mohor, d'après des renseignements donnés par des officiers. D'après ces renseignements cette espèce serait commune dans les montagnes du Hoggar, et même dans celles du Mouydir.

Nous n'hésitons pas à déclarer que la présence de la Gazelle Mohor dans un massif montagneux nous paraît tout à fait invraisemblable. Le Mohor n'est pas un animal de montagne. Il fréquente bien effectivement le *plateau* du Mouydir, où il rencontre une certaine végétation, et par suite des conditions de vie favorables. Mais il n'a, certainement, jamais abordé la montagne. Nous confirmons seulement l'indication relative au Mouydir et à l'Ahnet, en remarquant que le Mohor y est bien plus rare qu'autrefois ; et nous considérons comme tout à fait douteux le renseignement donné par L. Joleaud, d'après A. Joly, concernant l'apparition éventuelle de cet animal sur le plateau de Tadmeït. Dans le Sahara oriental nous n'avons commencé à rencontrer le mohor qu'au Sud des dunes de l'Adjetedaoua, entre Bilma et Agadem. Nous l'avons constamment vu, depuis, jusqu'au Tchad, et de là, vers l'Ouest, jusqu'au delà de Tessaoua. Il est, pour l'instant, impossible de préciser nettement les limites de séparation des diverses formes que nous avons énumérées. Nous pouvons seulement indiquer que contrairement à l'opinion du Dr Hartert, la forme de Mohor qui est rencontrée dans l'Aïr, dans l'Ahnet et dans le Mouydir est la forme type : *Gazella dama dama*, et non la forme du Maroc (*G. d. mhorr*). Les peaux que nous avons vues, en provenance de ces localités, ne laissent aucun doute à ce sujet.

La limite géographique septentrionale de la Gazelle Mohor, peut être grossièrement figurée par une ligne oblique, plus ou moins sinueuse, allant du Sud-Est au Nord-Ouest, et passant par Dibela (au nord d'Agadem), Tamanrasset, le Mouydir, le Sud du Tidikelt, et aboutissant à la côte atlantique, dans la région de l'Oued Noun.

---

(1) *Loc. cit.* p. 217.

(2) Foureau: Documents scientifiques de la Mission saharienne (1905), pp. 1001, 1006 (fig. 359), 1024, 1034.

R. Chudeau a fort bien indiqué cette répartition, lorsqu'il dit que le Mohor ne se rencontre qu'au Sud du Hoggar (1). Mais c'est par erreur qu'il a indiqué que la répartition de l'espèce est bornée au Sahara occidental. En fait, il est parfaitement exact que c'est la plus commune des espèces de Gazelles, dans toute la zone saharienne, du Tagant au Tchad.

Le Mohor vit en troupeaux parfois très nombreux (nous en avons vu un qui ne comprenait pas moins de deux cents individus), mais parfois aussi en petites hardes, de cinq ou six têtes.

*
**

Si, quittant le domaine de la Zoologie actuelle, nous pénétrons dans celui de la Paléontologie en remontant jusqu'au quaternaire ancien et au Pliocène, nous constatons que les espèces précédentes, jointes à d'autres espèces aujourd'hui éteintes (2), peuplait toute la Berbérie, jusqu'aux rivages de la Méditerranée.

Gazella dorcas et ses formes (3) ont été trouvées dans les grottes de Pointe-Pescade (4), de Mustapha (5), d'Oran (6), de Bou Zabaouin (Aïn-Mlila) (7) et de Taza (8). *Gazella cuvieri* et ses formes (9) ont été trouvées aux mêmes endroits, ainsi que dans les grottes et le Villafranchien de Constantine (10). Enfin, *Gazella dama* (sous le nom de *G. crassicornis* Pom. et *G. massaessilia* Pom.) a été trouvée dans la grotte de Pointe-Pescade (M. Bourjot) et dans les brèches ferrugineuses de Beni-Saf (Pomel).

---

(1) R. Chudeau. Missions au Sahara : Sahara soudanais, 1909, pp. 200-201.

(2) Espèces aujourd'hui éteintes : *Gazella nodicornis* Pom., *G. triquetricornis* Pom., *Gazella* (*Lithocranius ?*) *leporina* Pom.

(3) Sont à rapporter à des formes de *G. dorcas: G. Thomasi* Pom.; *G. subgazella* Pom.

(4) M. Bourjot.

(5) M. Flamand.

(6) MM. Pallary, Tommasini et Doumergue.

(6) M. L. Joleaud.

(8) M. Campardou.

(9) Sont à rapporter à des formes de *G. cuvieri; G. Kevella, G. subkevella et G. setifensis* Pom.

(10) M. L. Joleaud, Thèse: Etude géologique de la Chaîne numidique etc., 1912, p. 264.

Seule *G. leptoceros* paraît absente de cette faune, si toutefois il ne faut pas lui rapporter certaines des chevilles osseuses déterminées comme *G. subkevella,* et provenant des escargotières de Tebessa.

Cette absence semblerait prouver (1), d'après M. L. Joleaud, que le réseau de dunes qui couvre actuellement le Sahara ne s'était pas encore constitué au début de la période quaternaire.

Quoi qu'il en soit il nous reste à examiner comment les diverses espèces ci-dessus ont réagi contre les modifications du milieu où elles vivaient, et contre la concurrence vitale d'un redoutable nouveau venu, l'homme.

La Gazelle Mohor n'a pu y résister ; elle a disparu de tous les points où l'homme s'est implanté, et a cherché son refuge de plus en plus loin dans le désert. Et il est même tout à fait remarquable que la constitution progressive du Sahara ait créé, pour cette espèce, grâce au phénomène de l'isolement, un véritable milieu de protection.

La Gazelle de montagne, elle, s'est comportée tout autrement ; elle a choisi pour refuges la montagne et la forêt, où elle pouvait à la fois se dissimuler et éviter les surprises. C'est un exemple intéressant de l'adaptation à la forêt et à la brousse d'un animal manifestement steppique.

Enfiin la Gazelle dorcas, comme nous l'avons vu, a subi des fortunes diverses. Une partie de l'espèce s'est réfugiée, elle aussi au cœur du désert. Une autre a bravé le voisinage de l'homme et s'est maintenue jusqu'à nos jours dans les plaines du Sud algérien et tunisien.

Pour celle-ci, d'ailleurs, la période contemporaine a été dure, et le recul de l'espèce vers le désert est indéniable. Elle s'est assez bien maintenue en Oranie, mais partout ailleurs, elle a reculé. Au moment de la conquête de l'Algérie, on trouvait des Gazelles à Orléansville, et aux environs de Boghar (2). En Tunisie, en 1881, il en existait encore quelques-unes dans la plaine de Kairouan. Notre carte montre la valeur du recul qui a eu lieu depuis cent ans.

Aujourd'hui, la Gazelle dorcas du Nord paraît bien adaptée à ses limites. En Algérie, où sa chasse a été très sévèrement réglementée, elle

---

(1) Absence corroborée par celle de l'Addax et du Fennec, animaux de dunes, comme la Gazelle blanche.

(2) Cf. Rozet: Voyage dans la Régence d'Alger (1833), I, p. 253. — Général A. Marguerrite : Les Chasses de l'Algérie, 5e éd. (1874), pp. 237-238.

parait plutôt augmenter en nombre. En Tunisie, où la réglementation est plus large — trop large — ce sont surtout les indigènes qui la détruisent, et les quelques Européens qui savent la chasser ne sont pas des destructeurs. Là non plus, l'espèce n'est pas menacée, bien qu'étant en régression.

Protégée contre ses ennemis par une méfiance et une prudence qui se sont accrues en même temps et dans la même proportion que la portée des armes à feu, et par un odorat qui dépasse *de beaucoup* celui des meilleurs chiens de chasse, la Gazelle dorcas semble devoir, longtemps encore, animer de sa gracieuse silhouette la monotonie des plaines du Sud.

Les autres espèces dont nous avons parlé ne semblent pas non plus menacées d'une disparition prochaine. Seules les espèces des Dunes, et en particulier la Gazelle blanche, sont en très sérieuse diminution. Elles doivent ce sort malheureux à leur méfiance moins grande, et aussi à la facilité extrême avec laquelle tout chasseur peut suivre leur piste sur le sable de l'Erg. « C'est, disent les Chaambâ, une chasse d'enfant ». Il en est de la Gazelle blanche comme de l'Antilope Addax, dont la disparition du Sahara septentrional n'est plus qu'une question d'années. Cette dernière espèce, fort heureusement, se maintiendra sans doute fort longtemps encore dans les solitudes du Sahara sud-oriental, au Nord du lac Tchad, où nous en avons vu des troupeaux immenses. C'est là que les progrès de la locomotion mécanique permettront quelque jour aux chasseurs d'aller les poursuivre. Souhaitons que les pouvoirs publics se préoccupent dès avant ce moment là, de les protéger utilement. Chasser est bien ; détruire est un crime. C'est un principe sur lequel administrateurs, chasseurs et naturalistes ne devraient avoir aucune peine à se mettre d'accord.

Description d'une nouvelle sous-famille de *Jassidae* les *Macrocepsinae*, d'un genre nouveau et de deux espèces nouvelles provenant tant du Turkestan russe que du Sud constantinois

par Ernest de Bergevin

Macrocepsinae nov. subfam.

Front se confondant avec le vertex ; ocelles très gros, très brillants, situés sur la face, entre les yeux, mais sur la partie appartenant au vertex : la partie frontale paraissant avoir sa base au-dessous ou au niveau de celle réservée au vertex, à partir du niveau des scrobes, mais sans délimitation apparente du vertex et du front.

Pronotum extrêmement bombé (sauf dans *Melicharella planifrons*) ; vertex, vu d'en haut, étroit, déclive vers la face, continuant la courbure du pronotum ; partie frontale faisant suite à la déclivité convexe du vertex et du pronotum, parfois, comme dans le genre *Macroceps*, proéminent en un gros tubercule proboscidioide.

Cette sous-famille constitue une liaison remarquable entre les *Bythoscopinae* d'une part, et les *Acocephalinae* d'autre part.

Elle tient aux *Bythoscopinae* par le genre *Melicharella* au front plat et aux *Acocephalinae* par les genres *Paramacroceps* nov. gen. (décrit ci-dessous) et *Macroceps* Sign.

Elle se sépare de la première sous-famille par la confusion du front et du vertex sur lequel sont situés les ocelles ; de la seconde, par la convexité du pronotum et de la face.

Elle comprend les trois genres suivants :

I. — Le genre *Melicharella* Semen.

Avec les espèces :

1° *M. planifrons* Melich.
2° *M. hieroglyphica* Bergev.

II. — Le genre *Paramacroceps.*

Avec les espèces :

1° *P. Kiritshenkoi* nov. sp.
2° *P. Fouquei* nov. sp.

III. — Le genre *Macroceps* Sign.

Avec les espèces :

1° *M. fasciatus* Sign. (1)
2° *M. Angheri* Mel.

Soit six espèces, dont trois nouvelles et un genre nouveau (2).

Le fait qui me paraît le plus digne d'attirer l'attention, dans cette nouvelle classification, réside en ce que les éléments en sont fournis tant par le Turkestan Russe et, particulièrement, la Province Transcaspienne, que par le Sud désertique de l'Est Algérien et Tunisien. J'y vois des phénomènes de biogéographie tout à fait remarquables ; des influences de milieu agissant d'une façon sinon semblable, du moins analogue faisant converger vers un point commun ou comparable, la morphogénèse des êtres qui la subissent. Il faut, en outre, tenir compte d'un autre facteur extrêmement important lui aussi : ce sont les apports que peuvent fournir et que fournissent de l'Est à l'Ouest, les courants atmosphériques.

A ce point de vue, je considère la Perse, le Nord de l'Arabie, de l'Egypte et de la Tripolitaine comme une voie de migration, à peu près au même titre, bien que d'une étendue beaucoup plus vaste, que le couloir de Taza ou détroit Sud Riffain, qui facilite aux espèces méditerranéennes, l'accès des régions atlantiques (voir à ce sujet le travail que j'ai publié dans ce bulletin) (3).

Je regrette que la nature de cet article ne me permette pas d'appuyer ma thèse sur des exemples qui abondent, non seulement dans le monde animal, mais encore dans le monde végétal, mais ces quelques lignes

---

(1) Espèce de la Nouvelle-Hollande. Je n'en connais pas d'autre espèce exotique.

(2) *Melicharella hieroglyphica* Bergev. vient d'être décrit dans le *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord* du 15 décembre 1925.

(3) Liste de quelques Hémiptères recueillis au Maroc. *Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de l'Afrique du Nord,* novembre 1916, n° 8, p. 303.

étaient nécessaires pour faire comprendre la portée et la signification biologiques des descriptions qui vont suivre. Ce qui revient à dire que la systématique peut engendrer des idées générales de haute portée, au même titre que toutes les autres branches des sciences biologiques.

*
**

Description du genre *Paramacroceps* nov. de la sous-famille des *Macrocepsinae* nov.

Paramacroceps gen. nov.

Le genre *Macroceps* a été décrit par Signoret (Essai sur les Jassides Stae-Fiel et plus particulièrement sur les Acocephalides Puton, 1878, p. 363), sur une femelle provenant de Nouvelle-Hollande.

La diagnose de Signoret est d'ailleurs un peu sommaire et semble se ressentir de l'embarras qu'il éprouve à « *le placer, au juste, systématiquement* ».

Ce qui paraît, surtout, avoir retenu son attention, c'est la déclivité antérieure du corps « *qui commence à s'infléchir à partir de la moitié antérieure du prothorax, et la confusion du vertex avec le front* ». (Loc. cit.).

Je ne connais que par sa description et les figures qu'il en a données, le *Macroceps fasciatus* Signoret, de Nouvelle-Hollande, qui a servi de type pour la description du genre ; mais j'ai reçu de Kiritshenko, l'hémiptériste bien connu du Musée Zoologique de l'Académie des Sciences de Russie, à Leningrad, des exemplaires de *Macroceps Angheri* Melich., provenant de la Province Transcaspienne. Ces exemplaires, 2 ♀, m'ont édifié sur les caractères de ce genre : un des plus remarquables est la proéminence de la face qui est projetée en avant et qui, vue de face, donne l'impression d'un gros tubercule proboscidioide. (Silhouette vue de profil, Fig. N° 8).

Dans ce même envoi de Kiritshenko, se trouvaient trois spécimens indéterminés ayant quelque analogie avec *Macroceps Angheri* Melich., mais en différant sensiblement par la forme de la face, simplement convexe et par l'armature génitale de la ♀.

Ces exemplaires, de même que *Macroceps Angheri* Melich, provenaient de Merv (Transcaspie).

Leur étude me décida à les séparer des *Macroceps* pour les classer dans un genre nouveau dont le nom rappelle les affinités.

L'aspect général est celui des *Bythoscopinae* et, plus particulièrement, des *Idiocerus* ; mais l'ensemble des caractères les classerait plutôt dans

la sous-famille des *Acocephalinae*, sans toutefois répondre aux caractéristiques de cette sous-famille.

C'est ainsi que j'ai été amené à créer le nouveau groupe décrit plus haut.

Voici maintenant la diagnose du genre :

Vertex vu d'en haut, très étroit longitudinalement, devenant immédiatement déclive, et ce, plus ou moins brusquement, pour rejoindre la face, où la délimitation du front n'est pas apparemment indiquée.

Face bombée, à profil plus ou moins arrondi, mais non saillant en une avancée tuberculeuse (Fig. 6).

Le front semble commencer au niveau des scobes, mais cette délimitation n'est qu'idéale par suite de l'absence d'une démarcation apparente.

Clypeus plus long que large, quadrangulaire, à surface velue et légèrement bombée.

Pronotum très fortement convexe, grossièrement et transversalement strié.

Yeux gros et saillants, encadrés d'un calus blanc proéminent en dessous, plat sur les côtés.

Ocelles très gros, brillants, sis sur la ligne médiane qui sépare les yeux, un peu plus distants entre eux que de l'espace qui les sépare des yeux.

Chez la ♀ la valve génitale, plus ou moins échancrée au milieu, est noir de poix, brillante et comme vernissée.

Ce genre est voisin du genre *Macroceps*. Il en diffère surtout par la forme du front qui est plus ou moins bombé arrondi, mais non projeté en avant. Il est également affine au genre *Melicharella* par l'intermédiaire de *Melicharella hierogliphica* Bergev. dont le pronotum est également fortement bombé mais lisse et ponctué de points espacès au lieu d'être transversalement strié. Les ocelles, dans les deux genres, sont énormes. La forme du corps est sensiblement la même ; ils sont revêtus l'un et l'autre d'un enduit crayeux, mais chez les *Melicharella*, la face est plate et glabre, chez les *Paramacroceps* elle est plus ou moins bombée et très fortement velue, surtout sur les joues, les *Lorae* et le clypeus.

L'ensemble de ces caractères n'avait pas échappé au regretté Melichar quand il décrivit son genre *Angheria* avec l'espèce *A. planifrons* (1).

---

(1) Le nom *Angheria* préoccupé par un genre de Braconides, fut remplacé par celui de *Melicharella* donné par Semenou-Tian-Shansky (*Revue Russe d'Entomologie*, II, p. 190, 1902).

Voici d'ailleurs ce qu'en disait cet auteur à la fin de sa description : « diese Zierliche Art hat eine grosse Aehnlichkeit mit *Idiocerus* . . . . . diese art schient eine übergangsforme von *Acocephalus* arten zu den *Byttioscopus* zu bilden ».

Melicharella planifrons formait donc, d'après cet auteur, une transition entre le groupe des *Acocephalinae* et celui des *Bythoscopinae*.

C'est absolument mon impression ; mais depuis qu'il m'a été donné de voir et de décrire un autre *Melicharella* : *M. hieroglyphica* du Sud constantinois (1), qui tient presque autant au genre *Paramacroceps* qu'au genre *Melicharella* lui-même ; depuis que j'ai pu voir et étudier les spécimens de KIRITSHENKO, d'une part, celui du Docteur FOUQUE, d'autre part, ce dernier proenant d'El Oued, je n'ai pu qu'être confirmé dans ma première opinion, à savoir qu'il faut enlever les *Melicharella* aux *Bythoscopinae*, les *Macroceps* aux *Acocephalinae* pour les réunir en une sous-famille que je dénomme *Macrocepsinae* avec, comme trait d'union, le genre *Paramacroceps* dont le hasard m'a permis d'examiner deux espèces : l'une provenant du Turkestan russe (Merv), l'autre du Sud-Est algérien (El Oued), deux espèces non encore décrites, provenant de deux points géographiques différents, mais dont les exigences biologiques sont sensiblement les mêmes.

J'ai exposé de mon mieux, avec les éléments d'investigation dont je dispose, l'historique des genres *Melicharella* et *Macroceps*. J'en ai déduit que l'on pouvait réunir ces deux genres relativement éloignés l'un de l'autre, par un genre nouveau, le genre *Paramacroceps*, j'arrive maintenant à la description des deux espèces nouvelles qui, pour le moment, doivent le constituer.

I. — *Paramacroceps Kiritshenkoi* (2) nov. spec.

De couleur foncière brunâtre, brièvement mais densément velue, surtout sur la face, le pronotum et le métanotum et sur l'armature génitale ♂.

De forme ovale oblongue ; tête, avec les yeux, plus large que le pronotum ; nervures de couleur blanchâtre.

---

(1) *Bulletin* n° 9, du 15 décembre 1925, *de la Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord*.

(2) Comme je l'ai dit plus haut, je dois cette curieuse espèce à M. KIRITSHENKO, l'éminent hémiptérologue de Leningrad ; je me fais un plaisir de la lui dédier.

Vertex très court, vu d'en haut, à contour externe régulièrement convexe, velu, une fine ligne médiane brunâtre va rejoindre la ligne médiane du pronotum (Fig. 1).

Face convexe, de couleur jaunâtre clair, très velue : trois fines stries longitudinales brunes, une au milieu, les deux autres au niveau des ocelles : une large fascie brune, transversale, la coupe d'un œil à l'autre et englobe les ocelles qui sont très gros et très brillants, un peu plus éloignés l'un de l'autre que des yeux situés sur le vertex qui se confond avec le front (Fig. 2), celui-ci muni à droite et à gauche de quelques stries brunes.

Scrobes bien marqués, assez profonds, à cavité brune ; joues de couleur claire, s'amincissant au contour des « *Lorae* » qui les dépassent légèrement, et viennent aboutir à l'extrémité du clypeus en lobes arrondis (Fig. 2).

Clypeus oblong, à côtes parallèles, un peu plus long que large, à base légèrement renflée tuberculeuse, extrêmement velue ; labre supérieur très court, rostre velu à deux articles apparents, l'article basiliaire est caché par le clypeus, soies rostrales saillantes (Fig. 2).

Antennes composées de trois articles basilaires, les deux premiers piriformes, le troisième plus petit, supportant une soie courte et noirâtre.

Yeux gros, brun rougeâtre, avec un espace clair triangulaire au centre, encadés latéralement et en dessous d'un calus plat, de couleur blanc jaunâtre. Vus en dessus, dépassant la largeur du pronotum.

Pronotum fortement bombé, grossièrement et transversalement strié, velu ; deux taches arrondies, noir de poix sous les yeux ; des taches de même couleur sur les côtés, mais moins denses et sans contours réguliers; au centre, une ligne longitudinale noirâtre faisant suite à celle du vertex et continuée jusqu'au bord inférieur qui est largement sinué ; le bord supérieur est régulièrement convexe.

Mesonotum muni de deux grosses macules noirs à la base, laissant entre elles une ligne claire qui s'arrête à la strie transversale au delà de laquelle l'apex est noir au centre et blanchâtre sur les côtés.

Homélytres avec des dessins en mosaïque, constitués par des cellules brunes au centre et claires sur les parois, bord apical blanchâtre mais non membraneux.

Tergum testacé jaunâtre avec les articles à base brune.

Articles de l'abdomen de même couleur que les tergites.

Pattes testacé clair, à tibias postérieurs frangés de longues soies épineuses et terminées par une couronne d'épines ; tarses à trois articles : le premier de couleur blanchâtre, aussi long que les deux derniers, le deuxième un tiers moins long que le troisième un peu rembruni.

♂. Lames génitales, vues en dessous, grandes, ovales acuminées, de couleur brunâtre, et terminées en un mucron noir de poix tourné vers l'extérieur ; les lames portent à leur base un style noir de poix, en hameçon, tourné vers l'extérieur et saillant hors de la base des lames (Fig. 4).

La valve génitale est d'une forme spéciale : le centre est de forme triangulaire obtuse, brune, chitineuse, et bordée d'une membrane blanche également chitinisée, large en haut, régulièrement sinuée sur les côtés, donnant à l'ensemble l'aspect d'un tablier (Fig. 4)).

Le pygophore vu de côté (Fig. 5) apparaît comme une dent de squale ; il est fortement chitinisé, brun acajou, bordé d'une membrane blanchâtre très longuement et très densément ciliée de poils blanc de neige. Une villosité de même nature encombre, à l'intérieur, toute l'armature génitales ♂ avec une abondance telle que, sans préparation, on ne peut distinguer les pièces qui la composent (Fig. 5).

♀. Coleostron de forme largement ovale, brun clair, muni de quelques poils raides blanchâtres, sur toute la face ; canal vaginal de couleur brun de poix, dépassant légèrement l'extrémité du coleostron.

Valve génitale quadrangulaire, noir de poix, très chitinisée, brillante, munie en son milieu d'une petite fente linéaire, très étroite, qui atteint le tiers de la longueur. Cette valve est trois fois plus haute que le dernier arceau ventral (Fig. 3).

Longueur totale de l'insecte, y compris les homélytres :

♂ : 7 m/m ; ♀ : 7 m/m 50.

Provenant de Merv, province transcaspienne, et communiquée par M. Kiritshenko, de Leningrad. 3 exemplaires, dont 2 ♀ et 1 ♂. Ma collection.

II. — *Paramacroceps Fouquei* (1) nov. spec.

De couleur foncière blanchâtre, teintée de rose et de rougeâtre, surtout sur les parties thoraciques et l'armature génitale ♀, dont le coleostron, très gros, est rouge vermillon ; corps glabre, sauf la face qui est extrê-

(1) Espèce capturée par le Docteur Fouque, médecin militaire à El Oued, adressée par lui au Docteur Foley, de l'Institut Pasteur d'Alger, qui a bien voulu me la communiquer.

Le Docteur Fouque a déjà fait, dans le Sud algérien, des observations fort intéressantes ; je suis heureux de lui dédier cette espèce.

mement velue ; nervures blanchâtres, liserées de brun rougeâtre ; de forme ovale oblongue ; tête, avec les yeux, un peu plus large que le pronotum.

Vertex très court, vu d'en haut, à contour externe un peu anguleux par suite de la présence, au sommet, de deux tubercules horizontaux, couchés, sis de part et d'autre de la ligne médiane, glabre ; une ligne médiane brun rougeâtre va rejoindre la ligne médiane du pronotum (Fig. 8).

Face brun rougeâtre clair, légèrement convexe, velue, particulièrement sur les joues, les « lorae » et le clypeus encombrés de longs poils argentés ; de couleur uniforme sans aucune tache ni strie.

Ocelles gros, plus éloignés l'un de l'autre que des yeux, et munis en dessous d'une légère dépression, remplie par un calus peu saillant, divergent obliquement vers l'extérieur et s'arrêtant un peu avant le scrobe.

Scrobes profonds, rougeâtres, à bordure supérieure caleuse.

Joues rougeâtres velues, courtes, débordées par les « lorae » qui sont épaisses, velues et se terminent à l'extrémité du clypeus en deux lobes arrondis indépendants (Fig. 9).

Clypeus un peu plus long que large, à bords parallèles, légèrement caleux, formant comme un cadre à la partie centrale qui est légèrement renflée, longuement velu.

Labre supérieur allongé filiforme ; rostre velu, à deux articles apparents, l'article basiliaire demeure invisible sous le clypeus, soies rostrales saillant longuement à l'extrémité du rostre.

Antennes composées de deux articles basiliaires apparents ; les soies manquent.

Yeux gros, brun rougeâtre, encadrés d'un calus blanc, aplati sur les côtés, saillant en dessous; vus en dessus, dépassant un peu le pronotum (Fig. 8).

Pronotum très fortement bombé, grossièrement et transversalement strié, glabre ; deux dépressions cicatriciales au dessous des yeux, de part et d'autre de la ligne médiane qui est marquée par une bande brunâtre assez large ; de larges taches rouge vineux, partant des yeux, couvrent la convexité de l'organe et cachent la couleur foncière surtout sur les côtés.

Bord externe convexe, bord basal légèrement sinué.

Mesonotum rougeâtre, avec deux triangles de couleur un peu plus foncée à la base, cette base est relevée obliquement et suit le mouvement de convexité du pronotum, une forte strie transversale sépare la base de l'apex qui est horizontal et strie transversalement. Homélytres blan-

châtres, légèrement teintées de rose par place, pourvues de nombreuses cellules à fond clair, délimitées par des nervures de même couleur, liserées de brun rougeâtre clair ; apex bordé d'une assez large membrane blanche, clavus rougeâtre pâle.

Tergum jaunâtre à tergites noirâtres sur la partie basale.

Sternites abdominaux jaune testacé, légèrement pubescents, pattes jaune rougeâtre, tibias postérieurs terminés par une couronne d'épines.

Les tarses manquent.

♀. Coleostron glavre, rouge vermillon, de forme largement ovale ; vus en dessous, la base et le sommet de chaque paroi s'écartent de la gaine vaginale qui est de couleur brun de poix, munie de quelques poils raides au sommet et qui dépasse visiblement le coleostron (Fig. 10).

Valve génitale divisée en deux parties séparées par un sinus large et profond qui atteint la moitié de l'organe ; de couleur noir de poix, brillante, comme vernissée ; sur les bords latéraux une fine bordure blanche qui, partant de la base, s'arrête avant le sommet, deux fois plus haute que le dernier arceau ventral.

♀. Long. totale : 7 m/m 50.

Provenant d'El Oued (Sud constantinois) et capturée par le Docteur Fouque.

1. ♀. Ma collection.

Affinités. — Cette dernière et très curieuse espèce est manifestement affine à *Paramacroceps Kiritshenkoi* nov. Je n'en possède malheureusement qu'un exemplaire ♀, mais son armature génitale rapelle de très près celle de l'espèce précédente. La forme et convexité du pronotum, celle de la face, la villosité de cette dernière, l'indépndance des « lorae » (brides) sont presque les mêmes ; les valves génitales sont, dans les deux espèces de constitution, en apparence semblables, noir vernissé, très chitinisées.

Elle diffère de *P. Kiritshenkoi* par la structure quelque peu aberrante du sommet du vertex, orné de deux calus horizontaux, à extrémité libre, qui donnent l'illusion de deux petites cornes couchées ; par les homélytres dont le dessin est, ici, plus serré, plus complexe, et à fond blanchâtre, alors qu'il est brun foncé dans l'espèce comparée.

Elle me paraît réaliser un lien remarquable entre le genre *Melicharella* par intermédiaire de *M. hieroglyphica* Bergev. et le genre *Paramacroceps*, au même titre que *Paramacroceps Kiritshenkoi* réalise la jonction entre ce dernier genre et le genre *Macroceps*.

La sous-famille des *Macrocepsinae* ainsi constituée, semble, pour le moment, assez homogène.

Voici comment j'en dispose les éléments :

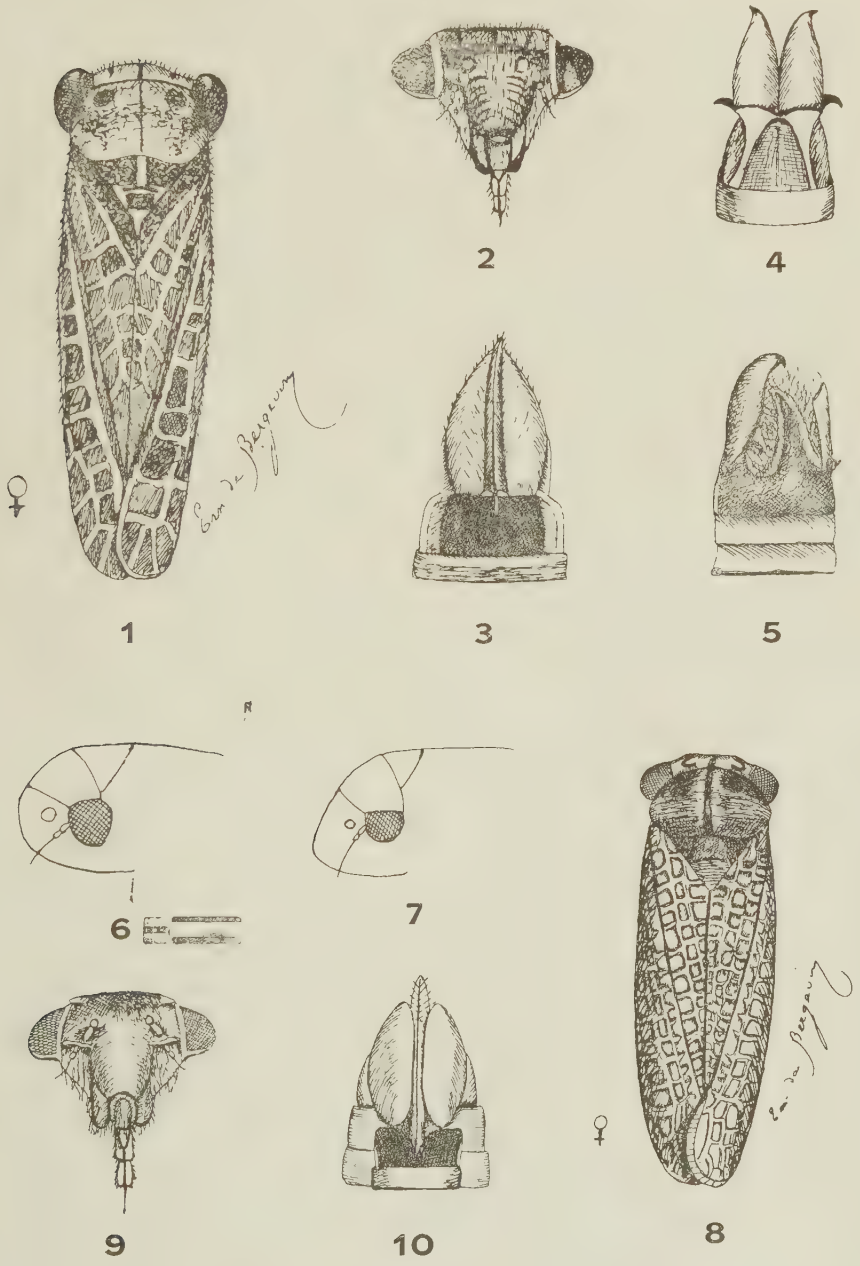

Fig. 1 à 6. — *Paramacroceps Kiritshenkoi* de Bergevin
Fig. 8 à 10. — *P. Fouquei* de Bergevin

I. — Tableau des Genres :

1° Front plat ..... g. *Melicharella.*
2° Front bombé ..... g. *Paramacroceps.*
3° Front projeté en avant, en un tubercule proboscidioide.....
..... g. *Macroceps.*

II. — Tableau des Espèces :

1° Genre *Melicharella* Semen.

A. — Pronotum plat, fascie brune à la base des homélytres ; dessin des homélytres constitué par des macules brunes longitudinalement allongées et régulières ..... *M. planifrons* Mel. Turkestan russe.

B. — Pronotum bombé, ponctué, pas de fascie à la base de l'homélytre ; dessin des homélytres constitué par des traits irréguliers simulant des signes hiéroglyphiques.....
..... *M. hieroglyphica* Bergev. Sud algérien et Tunisie.

2° Genre *Paramacroceps.*

A. — Corps densément velu, de couleur brune ; cellules des homélytres à fond brun, bordé de nervures blanches.....
..... *P. Kiritshenkoi* Bergev. Turkestan russe.

B. — Corps glabre, de couleur blanc rougâtre ; cellules des homélytres à fond blanc, bordé de nervures blanches liserées de brun.....
..... *P. Bouquei* Bergev. Sud constantinois.

3° Genre *Macroceps.*

Corps brunâtre, maculé de brun, sans fascie.....
..... *M. Angheri* Mel., Turkestan russe.
Cette espèce est la seule connue de moi de la région paléarctique.
Macroceps fasciatus Sign. est de Nouvelle-Hollande.

Explication des Figures

Fig. 1. — *Paramacroceps Kiritshenkoi.* Insecte ♀ vu d'en haut.
Fig. 2. — Tête du même vue de face.
Fig. 3. — Organe femelle vue en dessous.
Fig. 4. — Organe mâle vu en dessous.
Fig. 5. — Organe mâle vu de profil.
Fig. 6. — Silhouette de profil de *Paramacroceps.*
Fig. 7. — Silhouette de profil de *Macroceps.*
Fig. 8. — *Paramacroceps Fouquei.* Insecte ♀ vu d'en haut.
Fig. 9. — Tête du même vue de face.
Fig. 10. — Organe femelle vu en dessous.

Myxomycètes de l'Afrique du Nord

par R. Maire, N. Patouillard et E. Pinoy

Nous donnons ci-dessous la catalogue systématique des Myxomycètes observés dans l'Afrique du Nord, et la description d'une espèce nouvelle trouvée dans l'Atlas algérien. Bien que l'Afrique du Nord, au climat généralement sec, soit un pays peu propice au développement des Myxomycètes, cette liste est certainement très incomplète, et pourra être augmentée sérieusement par des recherches effectuées à des périodes favorables dans les forêts de la Numidie, de la péninsule tingitane, et des montagnes bien arrosées. Les environs d'Alger, qui paraissent avoir été assez riches en Myxomycètes au temps où Durieu de Maisonneuve y herborisait, deviennent de plus en plus pauvres, par suite de l'extension des cultures, des habitations et des jardins et parcs « soignés ».

Notre énumération est établie en suivant l'ordre et la nomenclature adoptés par Lister, Monograph of the Mycetozoa, ed. 3 (1925).

Les abréviations m., pat., p., désignent les auteurs, Maire, Patouillard, Pinoy ; les abréviations M. O. A. C. T. signifient : Maroc, départements d'Oran, d'Alger, de Constantine, Tunisie.

CERATIOMYXACEAE

Ceratiomyxa fruticulosa (Müll.) Macbr. — T. Sur bois pourri de *Quercus suber* L., à El-Fedja (pat.). A. Sur bois pourri de *Populus alba* L., forêt d'Oum-el-Hallouf dans la plaine du Mazafran (m.) ; sur bois pourri d' *Ulmus campestris* L. : forêt de Sidi-Sliman à Marengo, fructifications blanches, crème, et jaune sulfurin (m.).

PHYSARACEAE

Badhamia capsulifera (Bull) Berk. — *B. hyalina* Berk. — T. Bou-Chebka sur bois de *Pinus* (pat.).

B. utricularis (Bull.) Berk. — T. El-Fedja, sur bois pourri de *Quercus Suber* L. (pat.). A. Alger (pat.).

B. foliicola Lister. — A. Forêt d'Oum-el-Hallouf, sur les feuilles tombées d'*Ulmus campestris* L. (m.).

B. macrocarpa (Ces.) Rost. — A. Boufarik, sur les débris d'*Opuntia* (Duvernoy).

B. panicea (Fr.) Rost. — A. Alger, sur les mousses (M.).

Physarum pusillum Lister — O. Mascara ; A. Environs d'Alger (Durieu de Maisonneuve, teste Buchet), Alger, débris d'*Opuntia*, etc (M.).

P. didermoides (Ach.) Rost. — C. La Calle (Durieu).

P. nutans Pers. — *Tilmadoche nutans* Rost. — T. El-Fedja, sur les bois pourris de *Quercus ;* Bir-Mcherga, sur les brindilles (PAT.). M. Rabat (P.).

var. **leucophaeum** Lister. — A. Sidi-Ferruch, sur débris végétaux (M.).

P. cinereum Pers. — T. El-Fedja, feuilles et herbes pourries ; Le Bardo, Bir-Mcherga (PAT.).

P. sinuosum (Bull.) Weinm. — *Didymium sinuosum* Dur. et Mont. — Alger (Durieu) ; Médéa (M.).

P. contextum Pers. — A. Médéa, feuilles tombées d'*Ulmus campestris* (M.).

P. virescens Ditm. — *P. thejoteum* Fr. — Alger, Colonne-Voirol, feuilles mortes (Trabut teste Pat.).

Fuligo septica Gmel. — T. Gafsa ; El-Fedja ; Aïn-Draham ; feuilles et brindilles pourries, troncs d'arbres, etc (PAT.). A. Atlas de Blida ; forêt de la Réghaïa ; sur les troncs pourris (M.). C. Forêts de *Quercus afares* Pomel, dans l'Akfadou (M.).

F. cinerea Morg. — M. Rabat, bois pourris (P.).

Craterium aureum (Schum.) Rost. — *C. mutabile* Fr. — Alger (Durieu).

Leocarpus fragilis (Dicks.) Rost. — *L. vernicosus* Link. — A. Sidi-Ferruch ; forêt de la Réghaïa ; forêt de Baïnem ; Souma ; forêts de *Cedrus* sur l'Atlas de Blida ; Bouïra ; sur les aiguilles tombées de *Pinus halepensis* L. et de *Cedrus*, sur les mousses et les feuilles tombées de *Quercus Ilex* L., *Q. suber* L., *Eucalyptus* plur. sp., etc.

Diderma hemisphaericum Hornem. — A. Alger (Durieu teste Buchet) ; Oued-Djer ; Saoula ; feuilles et débris divers (M.).

D. niveum (Rost.) Macbr. — *Chondrioderma physaroides* Rost. — T. Tunis (PAT.).

D. radiatum (L.) Morg. — *Chondrioderma radiatum* Rost. — A. Alger, débris végétaux (M.). M. Grand Atlas, Tizi-n-Tagherat, 3450 m., sur débris d'*Astragalus Ibrahimianus* Maire (M.).

Diachaea leucopoda (Bull.) Rost. — *D. elegans* F. — C. La Calle (Durieu). A. Alger (Durieu teste Buchet) ; ravins du Télemly, sur débris végétaux divers (M.).

DIDYMIACEAE

Didymium vaccinum (Dur. et Mont.) Buchet. — *D. Trochus* Lister. — *Diderma vaccinum* Dur. et Mont. — *Chondrioderma vaccinum* Rost. — A. Alger, Birkadem, sur débris d'*Opuntia* (Durieu). M. Agadir, sur tiges pourries d'*Euphorbia Beaumierana* Hook. et Coss. (M.).

D. complanatum (Batsch) Rost. — *D. Serpula* Fr. — T. La Malga, Le Bardo, sur débris d'*Opuntia* (PAT.).

D. melanospermum (Pers) Macbr. — *D. physaroides* Fr. — A. Alger, sur brindilles (Trabut teste Pat.).

D. nigripes Fr. — *D. microcarpum* Rost. — *D. porphyropus* Dur. et Mont.

var. **typicum** nov. nom. — A. Alger (Durieu). T. Environs de Tunis (Pat.).

var. **eximium** (Peck) Lister. — A. Alger, débris végétaux (M.).

var. **xanthopus** (Fr.) Lister. — A. Alger, débris végétaux (M.).

D. squamulosum Fr. — *D. effusum* Link. — A. Alger; Bida; Marengo; Sidi-Ferruch ; sur débris végétaux (M.) T. Souk-el-Arba ; El-Fedja, débris végétaux.

D. crustaceum Fr. — A. Alger, débris végétaux (Trabut teste Pat.).

Mucilago spongiosa (Leyss.) Morgan. — *Spumaria alba* D. C. — A. Alger ; Azazga ; Zéralda (M.). O. Oran (M.). T. El Fedja ; Hammam-el-Lif; Bir-Mcherga (PAT.) ; herbes et brindilles.

Lepidoderma Peyerimhoffii Maire et Pinoy, n. sp. — Plasmodium haud visum. Sporocysta gregaria ochraceo-rufescentia albo-granulata, subglobosa l. ovoidea, in hypothallo elevato stipitiformi flavido rufo-venato sessilia, 1-1,7 mm diam. Peridium simplex, cartilagineum, ochraceum cristallis ($CaCO_3$) discoideis nec non angulatis conspersum. Columella nulla l. verruculiformis. Capillitium confertum, rigidum, ramosum, anastomosans, hinc inde inflatum, obscure fusco-purpureum. Sporae subglobosae, atro-purpureae, dense spinulosae, 10-11 μ diam.

Plasmode inconnu. Sporocystes en groupes, ocracés-roussâtres, subglobuleux ou ovoïdes, 1-1,7 mm diam., sessiles sur un hypothalle constituant un faux pied membraneux jaunâtre parcouru par des veines rouge-brun. Paroi du sporocyste simple, cartilagineuse, jaune ocracée recouverte de cristaux de carbonate calcique, les uns discoïdes, les autres anguleux, peu serrés. Columelle nulle ou réduite à un point légèrement surélevé à la base du sporocyste. Capillitium abondant, rigide, rameux et anastomosé, présentant des renflements, brun-pourpre foncé. Spores pourpre-noir, épineuses, subglobuleuses, 10-11 μ diam.

Voisin du *L. tigrinum* Rost., dont il se distingue par l'absence de pied et de columelle et la constitution de la paroi du sporocyste ; du *L. Chailletii* Rost. dont il diffère par les sporocystes non agrégés, ocracés,

à revêtement cristallin moins dense, par l'hypothalle sans cristaux, l'absence de columelle, les spores pourpre-noir ; il se rapproche, d'autre part, du *Diderma ochraceum* Hoffm., dont il se distingue par sa forme, sa taille plus considérable et la constitution de la paroi du sporocyste.

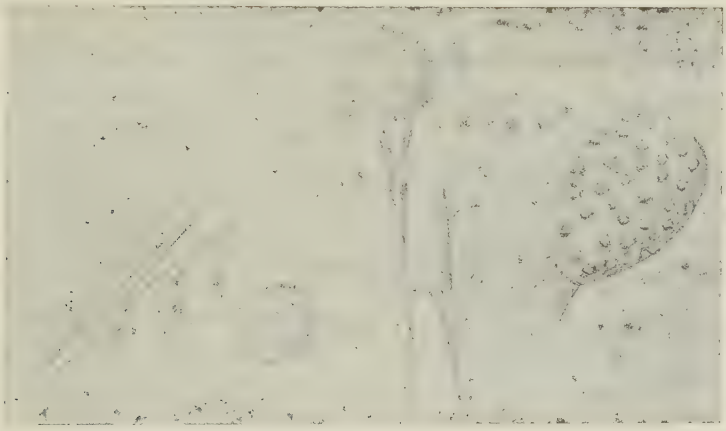

Figure 1. — *Lepidoderma Peyerimhoffii*
A droite sporocyste (× 20), à gauche capillitium et spores (× 1.000)

A. Djurdjura oriental, forêt des Aït-Ouaban, sur les feuilles mortes d'*Acer obtusatum* W. et K. sous les amas de neige fondante des ravins, en mai 1915 (Maire et de Peyerimhoff).

Nous sommes heureux de dédier cette jolie espèce à M. P. de Peyerimhoff, dont les recherches entomologiques ont amené la découverte de ce Myxomycète.

STEMONITACEAE

Stemonitis fusca Roth — A. Djebel Mouzaïa, sur bois pourri de *Quercus Ilex* L. (M.) T. El-Fedja, bois pourri de *Q. suber* L. (PAT.).

var. **trechispora** Torrend. — A. Maison-Carrée, sur débris de *Ricinus* (Durieu teste Buchet).

S. splendens Rost. — A. Alger (Durieu, teste Buchet).

S. confluens Cooke et Ellis. — A. Bouzaréa, bois pourri d'*Ulmus* (Durieu teste Buchet).

S. ferruginea Ehrenb. — T. Hammam-el-Lif (PAT.). M. Rabat (P.).

Comatricha nigra (Pers.) Schröt. — *C. Friesiana* Rost. — C. La Calle (Durieu) A. Alger, bois pourri (Maupas teste Maire) ; Atlas de Blida, tiges pourries (M.) ; Marengo, bois pourri d'*Ulmus* (M.).

C. typhoides (Bull.) Rost. — *C. typhina* Rost. — C. La Calle (Durieu) A. Maison-Carrée, souches pourries (Maupas teste Maire).

Lamproderma violaceum (Fr.) Rost. — *L. arcyrioides* (Sommerf.) Rost. — A. Atlas de Blida, vieilles souches de *Cedrus*. (M.).

TUBULINACEAE

Tubifera ferruginosa Gm. — *Tubulina fragiformis* Pers. — A. La Réghaïa, bois pourri de *Salix alba* L. (M.). C. Aurès, Djebel Chélia, bois pourri de *Cedrus* (M.).

RETICULARIACEAE

Dictydiaethalium plumbeum (Schum.) Rost. — *Lycogala lenticulare* Dur. et Mont. — A. Birmandreïs. C. La Calle, sur *Alnus, Cytisus triflorus*, etc. (Durieu).

Reticularia Lycoperdon Bull. — A. Forêt de Baïnem ; Zéralda ; La Réghaïa ; Marengo, vieilles souches (M.). T .El Fedja (Pat.).

LYCOGALACEAE

Lycogala epidendrum (L.) Fr. — A. Djebel Mouzaïa ; Koléa ; forêt de Baïnem ; forêt de l'Akfadou ; bois pourris de *Quercus Ilex* L., *Q. suber* L., *Q. afares* Pomel, *populus alba* L. (M.).

TRICHIACEAE

Trichia favoginea Pers. — *T. chrysosperma* D. C. — A. Alger. T. El Fedja, Aïn Draham, écorces de *Quercus* et *Alnus* (Pat).

T. affinis De Bary. — A. Forêt d'Oum-el-Allouf dans la plaine du Mazafran, sur bois pourri de *Populus alba* L. (M.).

T. varia Pers. — A. Marengo, bois pourri d'*Ulmus ;* Tala-Kitan (Akfadou), bois pourri de *Quercus afares* (M.) ; Alger (Pat.).

v. aurata Meylan, écorce de *Q. Mirbeckii,* Tala Kitan (M.).

T. decipiens (Pers.) Macbr. — *T. fallax* Pers. — T. El Fedja, bois pourri de *Quercus Mirbeckii* Dur. (Pat.).

T. Botrytis Pers. var. **flavicoma** Lister. — A. Souma, bois pourri d'*Eucalyptus* (M.).

Oligonema flavidum Peck, — *Trichia minutula* Dur. et Mont. ined. — C. La Calle (Durieu teste Buchet).

Hemitrichia vesparium (Batsch) Macbr. — *Hemiarcyria rubiformis* Rost. C. La Calle (Durieu).

H. Serpula (Scop.) Rost. — Alger (Durieu).

ARCYRIACEAE

Arcyria cinerea (Bull.) Pers. — C. La Cale (Durieu). T. Hammam-el-Lif, sur bois de *Pinus* (pat.). A. Koléa, sur *Coriolus versicolor* (Fr.) Pat. pourri (m.).

A. carnea G. Lister. — T. El Fedja, bois pourri (pat.).

A. denudata (L.) Wettst. — *A. punicea* Pers. — C. La Calle (Durieu) ; Djebel Ouach près Constantine, sur bois pourri de *Pinus* (m.). A. Alger, bois pourri de *Laurus nobilis ;* Zéralda, bois pourri d'*Olea* (m.).

A. incarnata Pers. — T. El Fedja, bois pourri de *Quercus Mirbeckii* Dur. (pat.). O. Tlemcen forêt de Zarifet, bois pourri de *Quercus suber* L. (m. et p.). A. Marengo, bois pourri d'*Ulmus* (m.) ; Sidi-Ferruch, sur *Fomes* pourri (m.).

A. nutans (Bull.) Grev. — *A. flava* Pers. — A. Djebel Mouzaïa, bois pourri de *Quercus Ilex* L. (m.).

Perichaena corticalis (Batsch) Rost. — *P. populina* Fr. — A. Alger (Durieu). C. La Calle (Durieu).

P. vermicularis (Schwein.) Rost. — A. Alger, troncs de *Cupressus* (m.).

Appendice

PLASMODIOPHORACEAE

Plasmodiophora Brassicae Wor. — Ce parasite paraît rare dans l'Afrique du Nord, où la maladie (Hernie du Chou) qu'il produit sur les *Brassica* cultivés n'a jamais été signalée, à notre connaissance du moins. Nous l'avons récolté uniquement sur les racines du *Cardamine parviflora* L. dans les petites mares de la forêt de la Réghaïa près Alger ; il formait sur ces racines de très petites tumeurs.

Tetramyxa parasitica Goebel. — M. Sur les tiges de *Potamogeton pusillus* L. : Oued Za à Taourirt (Ducellier) ; Oued Sous à Dar Kaïd Ksimi (m.).

Sorosphaera Veronicae Schroet. — Sur les tiges de *Veronica hederifolia* L. ssp. *maura* Murb. : C. Djebel Touggour près Batna (m.).

Spongospora subterranea (Wallr.) Johns. — Sur les tubercules de *Solanum tuberosum* L. : A. Fort-de-l'Eau (m.).

Sporomyxa Scauri Léger. — Sur le Coléoptère *Scaurus tristis :* Algérie (Léger).

Le plankton de la baie d'Alger pendant le mois de décembre (Suite)

par Maurice Rose

Agrégé de l'Université, Docteur ès sciences
Chef de travaux à la Faculté des Sciences d'Alger

Pendant les mois de Décembre 1924 et 1925, l'état de la mer a permis de faire un certain nombre de pêches pélagiques, soit de jour, soit de nuit (M. Dantan), à l'aide d'un grand filet à larges mailles, et aussi d'un petit filet fin. C'est pourquoi, sans doute, le plankton recueilli est beaucoup plus abondant que dans les récoles précédentes, d'où une liste beaucoup plus longue, aussi bien en organismes assez gros, qu'en formes beaucoup plus petites. Le phytoplankton est également plus riche en espèces, mais on ne les a recueillies qu'en individus isolés ou très peu nombreux, et certainement toutes les espèces présentes n'ont pas été distinguées.

Voici la liste des principales formes reconnues.

PHYTOPLANKTON

Diatomacae

Paralia sulcata.
Skeletonema costatum.
Coscinodiscus oculos iridis.
C. gigas.
C. radiatus.
Lauderia borealis.
Guinardia flaccida.
Rhizosolenia alata.
R. robusta.
R. calcar-avis.
R. setigera.
R. Shrubsolei.
R. Stolterfothii.
Bacteriastrum varians.
Choetoceros peruvianum.
C. tetrastichon.
C. contortum.
C. diversum.
C. Lorenzianum.
Biddulphia mobiliensis.
Cerataulina Bergoni.
Hemiaulus Haucki.
Thalassiothrix Frauenfeldi.
T. longissima.
Schröderella delicatula.

Chlorophycae

Halosphaera viridis.

ZOOPLANKTON

Peridiniens

Pyrocystis pseudonoctiluca.

En décembre 1924, un très grand *Pyrocystis* naviculaire, voisin de *P. fusiformis*, a été recueilli abondamment.

Ceratium tripos.
C. arcuatum.
C. symmetricum.
C. macroceros.
C. volans.
C. reticulatum.
C. candelabrum.
C. furca.
C. lineatum.
C. fusus.
C. gravidum.
C. gibberum.
C. palmatum, assez commun en 1924.
Gonyaulax polygramma.
Gonodioma acuminatum.
Diplopsalis lenticula.
Peridinium divergens.
P. globulus.
P. grande.
Ceratocorys horrida.
Pholacroma Jourdani.
Dinophysis homunculus.

Radiolaires

Nombreux dans certaines pêches, et assez variés, *Acanthomètres, Collozoum inerme*, etc.

Foraminifères

Globigérines rares.

Dinoflagellés

Noctiluques très rares.

Tintinnides

Divers *Tintinnus.*
Tintinnopsis (*Stenosemella*) *ventricosa*, très commune à la fin du mois.
Codonellopsis orthoceras.
Tintinnopsis campanula, AC.
Undella hyalina.
Amphorella subalata.

Coelentérés

On récolte quelques méduses d'Hydraires, mais elles sont plutôt très rares.

En 1924, une grande méduse acalèphe, *Chysaora mediterranea,* apparaît en abondance et vient jusqu'au pied du laboratoire. Elle disparaît vers le 15, pendant les pluies qui surviennent amenant un notable abaissement de température. Elle n'a pas été revue depuis.

Siphonophores

Ils sont représentés par de nombreux exemplaires de petite taille, qui appartiennent au genre *Cucubalus,* ou sont des *Eudoxia* de *Muggiea.* La plupart, en 1925, se sont montrés infectés par un *Trypanosome* géant, très actif et très visible dans l'oléocyste. Le parasite paraît différent du *Trypanophis Grobbeni,* Poche, étudié par Keysselitz (1), et signalé dans les *Monophyes, Halistema, Cucubalus.*

Quelques *Beroe* sont capturés en 1924, ainsi que de nombreux exemplaires de *Diphyes commune,* retrouvés en 1925.

Chétognathes

Sagitta bipunctata, est abondante dans certains coups de filets, et présente dans toutes les pêches.

MOLLUSQUES

Heteropodes

Le 8 et le 10 décembre 1925, les *Carinaires* étaient abondantes. Elles étaient pour la plupart en train de pondre. Les œufs sont alignés dans de très longs tubes filiformes, transparents, d'apparence chitineuse qui partent du corps de la mère. L'évolution se fait à l'intérieur de ces tubes, à mesure que les œufs s'éloignent de l'animal, de telle sorte qu'on passe progressivement des œufs fraîchement pondus au voisinage du mollusque adulte, aux larves véligères nageant sous la coque de l'œuf et près d'éclore à l'extrémité libre du tube.

Annélides

Un exemplaire jeune non adulte de *Tomopteris,* a été capturé en 1924. La pêche au feu donne toujours de nombreuses *Heteronereis. Polybostrichus.*

---

(1) *Archiv fur Protistenkunde* III, 1904.

CRUSTACES

Cladocères

On récolte presque à toutes les pêches quelques individus appartenant aux espèces suivantes.

Evadne Normani.
E. spinifera.
E. tergestina.

Le genre *Podon* est aussi représenté par de très rares individus.

Copépodes

Calanus finmarchicus. AC.
C. minor. AC.
C. gracilis. R.
Paracalanus parvus. AR.
Clausocalanus arcuicornis. C.
C. furcatus. AR.
Eucalanus elongatus. AC.
E. attenuatus. AR.
E. crassus. TR.
E. monachus. TR.
Rhincalanus nasutus. AC.
Calocalanus pavo. C.
C. styliremis. R.
Euchirella rostrata immature. AR.
Centropages typicus. C.
C. chierchiae. C.
C. Kröyeri. R.
C. violaceus. TR.
Isias clavipes. AC.
Pleuromamma gracilis. AC.
P. abdominalis. AC.
Lucicutia flavicornis. R.
Temora stylifera. C.
Acartia verrucosa. C. dans certaines pêches au feu tout au moins.
A. discaudata. TC. dans les mêmes conditions.
A. negligens. AR.
A. Clausi. AR.
A. longiremis ? Cette forme non adulte a été recueillie en abondance dans une pêche au feu de 1924.
Anomalocera Patersoni. C. Surabondante dans une récolte nocturne à la lanterne.
Labidocera Wollastoni AR.
Pontella mediterranea. AR.
Candacia simplex. AR.
C. armata AC.
C. longimana. AR.
C. bipinnata. R.
Euterpe acutifrons. AR.
Microsetella atlantica. R.
Oithona similis. AC.
O. plumifera. AC.
O. nana. R.
O. spec.
Oncaea media. R.
O. venusta. AC.
O. mediterranea.
O. conifera. TR.
Corycaeus elongatus. AC.
C. obtusus. B.
C. ovalis. R.
C. rostratus. R.
Copilia quadrata. AC.
C. mediterranea. C.
C. spec. TR.
Sapphirina intestinata. AR.
Monstrilla helgolandica ? AC.
Monstrilla spec. TR.
Thaumaleus longispinosus. R.
T. Claparedi. AR.

Enfin un *Caligus* a été capturé libre dans le plankton de nuit en 1924.

Amphipodes

Ils sont toujours communs et assez variés dans les pêches au feu. Le genre *Hyperina* est bien représenté dans certaines récoltes.

Cumacés

Toujours abondants dans les coups de filet à la lumière.

Tuniciers

Salpa democratica. TR.

Les *Appendiculaires* sont présents dans à peu près toutes les récoltes.

Larves

Les œufs de poissons sont rares, on trouve quelques alevins.
Trochophores d'Annélides et larves de Polychètes plus avancées.

Parmi celles-ci on a trouvé en 1925 une belle larve *Magelona.*

Cyphonautes. TC.
Plutei d'*Echinides,* de *Spatangides,* AR, d'*Ophiurides,* AC.
Auricularias d'*Holothurides,* et surtout de *Synaptes,* TC, surtout à la fin du mois.
Pupes d'*Holothuries.*
Larves véligères de *Gastropodes* et de *Lamellibranches,* TC.
Très rares, mais très beaux *Pilidiums* de *Némertes.*

A la fin de 1925, on recueille d'assez nombreuses larves *Actinotroques* de toute beauté.

Nauplii d'*Acartia, Oithona, Calocalanus, Centropages, Calanus, Temora, Rhincalanus,* etc., et des formes plus agées.

Nauplii de *Cirrhipèdes.*
Zoés diverses.
Mégalopes.
Larves de *Décapodes,* en particulier de beaux *Elaphocaris* de *Sergestes.*
Mysis.
Tétards d'*Ascidies.* R.

(A suivre.)

A propos de Coccinellides

par M. Pic

C'est à tort, selon moi, que A. Balachowsky (*Bull. Soc. Afr. du Nord,* 1925, p. 169) a réuni, sans d'ailleurs justifier cette synonymie, *Pharus numidicus* Pic à *P. anchorago* Fairm. *P. anchorago* Fairm. présente une coloration élytrale particulière (Les élytres ayant, sur un fond clair, un dessin foncé en forme d'ancre), tandis que *P. numidicus* Pic offre les élytres foncés, maculés de jaune sur le disque, antérieurement et postérieurement, avec leur marge teintée de roux. *P. anchorago* Fairm. a été décrit comme variété de *P. bardus* Nuls., dont Balachowsky ne parle pas. *P. bardus* Muls., décrit de Bône, a le dessus du corps noir avec les élytres ornés de 5 taches d'un flave roussâtre disposées sur deux rangées longitudinales, l'interne composée de deux et l'externe de trois taches ; le bord sutural des élytres est noir, l'externe flave roussâtre.

Certains auteurs considèrent *P. bardus* Muls. comme synonyme de *P. setulosus* Chevr. Je ne m'étends pas sur ces diversiés d'interprétation pour ne pas allonger cet article.

Pharus numidicus (Sicard) Pic, décrit en 1900 (*L'Echange,* n° 192, p. 91), a pour *types* des insectes ayant seulement deux macules roussâtres (qui se joignent chez la var. *junctus* mihi) sur chaque élytre, tandis que les espèces paléarctiques décrites de ce genre (moins *anchorago* Frm. d'une coloration spéciale) ont de 3 à 5 macules claires sur chacun de ces organes.

Le *P. setulosus* Chevr., dont la forme typique présente cinq taches claires, ainsi déposées : 2-2-1 sur chaque élytre, varie de la façon suivante :

Elytres ayant quatre macules seulement : une interne et trois externes (v. nov. *4-maculatus*) de mes chasses à Biskra.

Macules rousses antérieures et internes conjointement réunies sur chaque élytre (v. nov. *bisbijunctus*), de mes chasses à Philippeville.

Les Coccinellides (insectes utiles à l'agriculture) ayant un rôle de la plus grande importance dans la lutte entreprise contre les déprédateurs

divers, il importe que les espèces, à défaut des variétés, soient au moins distinguées entre elles et c'est dans ce but que je présente le tableau dichotomique suivant (inspiré par les travaux du spécialiste Weise comprenant les formes spécifiques du Nord de l'Afrique, rentrant dans l'ancien genre *Pharus* Muls. ou *Pharoscymnus* Bedel.

1. — Elytres diversement maculés de clair (macules testacées ou roussâtres) sur coloration foncière plus ou moins foncée, noire ou rembrunie 2

— Elytres largement clairs avec un dessin sutural foncé particulier (commun sur la suture et en forme d'ancre). Algérie *anchorago* Fairm.

2. — Elytres ornés chacun de 3 à 5 taches claires..... 3

— Elytres n'ayant chacun que 2 taches, ou macules, discales (parfois jointes) placées l'une au dessous de l'autre, en outre bordure latérale plus ou moins rousse. Algérie..... *numidicus* Pic.

3. — Elytres ornés chacun de 5 taches (parfois de 4 seulement), qui se fondent quelquefois diversement entre elles, ainsi disposées (2, 2, 1) en trois rangées transversales et deux longitudinales, la postérieure etant d'ordinaire subtransversale 4

— Elytres ornés chacun de 3 taches souvent peu accusées et disposées longitudinalement (1re vers les épaules, 2e au milieu vers la suture, 3e avant le sommet). Afrique: de la Sénégambie au Cap. *sexguttatus* Gyll.

4. — Ponctuation du prothorax un peu plus fine que celle des élytres; macules des élytres d'ordinaire non arrondies et d'un fauve clair. Egypte ..... *varius* Kirsh.

— Ponctuation du prothorax plus forte que celles des élytres ; macules des élytres d'ordinaire petites et plus ou moins subarrondies, roussâtres. Algérie ..... (*bardus* Muls.) *setulosus* Chevr.

Notes de Mammalogie nord-africaine

Les Genettes

par Louis Lavauden

Inspecteur des Eaux et Forêts

Les Genettes sont des Viverridés propres à l'Afrique et au Sud-Ouest de l'Europe. Ce genre est encore mal connu au point de vue systématique, et nécessite une révision sérieuse. Entre les six espèces admises en 1895 par Lydekker (1), et les trente-trois formes distinguées en 1902 par Matschie (2), il y a certainement un juste milieu. Notre étude se bornera pour l'instant aux Genettes de la Barbarie, c'est-à-dire des possessions françaises de l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie et Maroc.

*
**

Le Dr Trouessart, en 1905 (3), indique en Barbarie trois sous-espèces de Genettes, se rapportant toutes trois à l'espèce *Genetta afra* F. Cuvier 1825. Ce sont : *Genetta afra afra* F. Cuvier, du midi de l'Espagne et du Maroc ; *G. a. bonapartei* Loche 1857 (4), de l'Algérie et *G. a. barbara* Wagner 1841, de la Tunisie.

Ainsi chacune des trois parties de notre empire nord-africain aurait sa Genette particulière ; c'est une conception simple et satisfaisante pour l'esprit, mais qui a le tort de ne point correspondre à la réalité.

Il faut, en effet, rejeter complètement la forme *barbara* qui a été établie par Matschie sur une figure que publia Moritz Wagner en 1841 (5) sous le nom de *Viverra genetta,* var *Barbar. (Ssc).*

---

(1) Lydekker : A Hand-Book to the Carnivora 1895, I, pp. 217-221.

(2) Matschie : Ueber die individuellen und geographischen Abänderungen der Ginsterkatzen (*Verhandl. V. Int. Zool. Congress,* 1902, pp. 1128-1144).

(3) Trouessart : La Faune des Mammifères de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (*Causeries de la Soc. Zool. de France,* 1905, pp. 382-383).

(4) Loche : Description d'une nouvelle espèce de Genette de l'Algérie. (*Rev. et Mag. de Zool.* 1857, pp. 385-387, pl. 13).

(5) Moritz Wagner: Reisen in der Regenschaft Algier, 1841, T. III, pp. 29, 62 Atlas, Taf. V.

Il est tout à fait évident que ce mot « Barbar » fut employé par WAGNER comme un simple abréviation de *Barbarica*. Tous les titres de gravures de l'ouvrage de WAGNER sont en latin, et dans le texte du corps de l'ouvrage, il est dit explicitement que la figure en question se rapporte à l'animal appelé par F. Cuvier : *afra*. Il est certain que WAGNER n'a pas voulu décrire une forme nouvelle ; et sa figure ne diffère, au surplus, par aucun caractère essentiel de celle de F. CUVIER. On remarque, entre autres, la même absence de taches sombres sur les pattes de devant. Cette figure est d'ailleurs très mauvaise et ne saurait, en aucun cas, servir de base à la création d'une forme nouvelle.

La forme *afra* F. Cuvier, doit, à notre avis, être considérée, non pas comme une espèce distincte, mais comme une bonne sous-espèce de *Genetta genetta* (L.). La *terra typica* de la Genette de LINNÉ a occasionné quelques discussions. D'après MATSCHIE, le type de Linné était d'Asie-mineure. Mais O. THOMAS a montré (1) qu'il s'agissait en réalité d'une Genette d'Espagne. Dans cette contrée on rencontre plusieurs sous-espèces de *Genetta genetta*, d'après les travaux de CABRERA, qui font autorité en la matière (2). Mais, contrairement à ce que pense le Dr TROUESSART, on n'y trouve point *G. g. afra*. Les spécimens espagnols en diffèrent, entre autres caractères, par leurs pattes de devant pointillées.

Quant à la *Genetta bonapartei*, décrite par LOCHE en 1857, elle constitue également une bonne sous-espèce de *Genetta genetta*. Chez cette forme, plus sombre, les pattes de devant sont marquées de petites taches, et les taches longitudinales du pelage sont confluentes au point de former des raies continues, sur le dos et les côtés du corps.

Toutes les recherches que nous avons effectuées ne nous ont jamais montré de peaux qui ne soient rapportables à ces deux formes, ni en Algérie, ni en Tunisie. Et nous avons pu examiner deux peaux provenant du sud du Maroc, qui étaient bien manifestement des *G. g. afra*.

En résumé, nous estimons qu'il y a, en Barbarie, non pas trois, mais deux formes de Genettes, se rattachant toutes deux au type, à titre de sous-espèces :

1° *Genetta genetta afra* F. Cuv. Taches longitudinales du corps bien séparées. Pattes de devant sans petites taches.

2° *Genetta genetta bonapartei* Loche. Taches longitudinales du corps réunies, et formant des bandes continues. Pattes de devant pointillées.

---

(1) *Proceed. Zool. Soc. of London*, 1911, p. 137.

(2) A. CABRERA: Fauna iberica. Mamiferos, 1914, pp. 187-196.

*
**

Une question importante est celle de l'habitat géographique des deux formes que nous venons de décrire. La question est difficile.

Les Genettes sont pourtant assez communes, et les magasins de fourrures des villes de l'Afrique du Nord recèlent en abondance les dépouilles de l'une et l'autre forme. Mais soit ignorance, soit méfiance détestable autant qu'incompréhensible, il est impossible d'obtenir des fourreurs un renseignement précis sur leur provenance ; et lorsqu'on en obtient un par hasard, et qu'on cherche à le vérifier, on s'aperçoit qu'il est faux. Aucun des commerçants auxquels nous nous sommes adressé, et dont plusieurs ont cependant fait avec succès le commerce d'histoire naturelle, n'a pu comprendre l'intérêt scientifique, purement désintéressé, que nous attachions à un renseignement exact. Les naturalistes que nous connaissons n'ont guère été plus heureux que nous. Aussi faut-il n'accepter que sous toutes réserves les conclusions basées sur des peaux achetées dans le commerce. Les dix peaux de Genettes, par exemple, achetées à un cordonnier d'Aïn Draham par M. Gadeau de Kerville, comme « provenant de la région » et comprenant les deux formes, ne prouvent pas du tout ce qu'en a conclu le Dr Trouessart, à savoir la co-existence des deux formes en Khroumirie (1).

Les indications des auteurs ne nous renseignent pas beaucoup mieux. Dans sa description originale, Loche n'a pas donné d'indication de localité ; plus tard (2) il a indiqué la Bouzaréa, aux environs même d'Alger, comme lieu de provenance de son type.

F. Cuvier, d'autre part, n'avait pas non plus indiqué de localité précise pour sa *Genetta afra.*

Les quelques échantillons de provenance précise et certaine que nous avons eus entre les mains nous font penser que la forme *bonapartei* est une forme septentrionale, une forme du Tell ; la forme *afra* se rencontrerait, au contraire, plus au sud, et parfois assez loin, puisque nous avons vu des spécimens provenant d'une part de Gabès et de l'autre des environs de Mogador.

Les détails de cette répartition géographique nous échappent encore. Nous savons seulement que les Genettes, animaux essentiellement fores-

---

(1) E. Trouessart : Liste des Mammifères rapportés par M. H. Gadeau de Kerville de Khroumirie (Tunisie occidentale), *Bull. du Museum d'Hist. Nat. de Paris,* 1906, p. 447.

(2) Loche : Catalogue des Mammifères et des Oiseaux observés en Algérie, 1858, p. 6.

tiers, ne pénètrent pas dans le Sahara proprement dit. D'autre part, si nous sommes certains de l'existence en Barbarie des deux seules formes dont nous avons précisé les caractères, cela ne veut pas dire qu'elles soient toujours aussi faciles à distinguer. « Une personne, même étrangère aux Sciences naturelles, distinguerait les deux races à première vue » a-t-on écrit. C'est peut-être vrai pour les spécimens bien typiques; mais comme il arrive pour toutes les sous-espèces voisines, il y a des intermédiaires. Nous en avons vu de forts embarrassants. Néanmoins, les deux groupes de caractères que nous avons indiqués doivent suffire dans la plupart des cas, à permettre de dénommer correctement un spécimen donné.

Nous espérons que ces précisions amèneront ceux qui sont à même d'observer ou de capturer des Genettes (Colons, gardes ou officiers forestiers etc.) à regarder de plus près leurs captures, et à indiquer les localités précises où ils auront rencontré telle ou telle forme. De la sorte, la question le leur aire géographique, que nous n'avons qu'esquissée, sera bien vite résolue.